



RAPPORT ANNUEL 2011

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS

COLLECTIVITÉS MEMBRES

Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis : Antibes, Bar-sur-Loup, Biot, Caussols, Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Courmes, Gourdon, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, Saint-Paul, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris et Villeneuve-Loubet.



RAPPORT ANNUEL 2011

SOMMAIRE

I - SYNTHÈSE	5	ANNEXES	51
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	11	Annexe 1 : Bilan des flux de déchets en 2011	52
Préambule	12	Devenir des déchets 2011	53
Organisation et compétences d'UNIVALOM	13	Annexe 2 : Bilan financier des flux des déchets en 2011	54
UNIVALOM : les élus et le personnel	13	Evolution financière	54
Les compétences : transport et traitement des DMA	14	Annexe 3 : Bilan financier et quantitatif des flux des déchets en 2011	55
Population desservie	15	Annexe 4 : Tarifs UNIVALOM 2011	56
Le territoire d'UNIVALOM	15	Annexe 5 : Evacuation en régie	57
III- LES ACTIONS D'UNIVALOM EN 2011	17	Annexe 6 : La population d'UNIVALOM	58
Les actions d'amélioration d'UNIVALOM	18	Annexe 7 : Formation DMS des agents de déchèteries	58
Les actions de communication	19	Annexe 8 : Données OMR	59
IV- LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	21	Annexe 9 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique	60
Localisation des unités de traitement	22	Annexe 10 : Données recyclables	61
Les différents modes de valorisation et de traitement	23	Annexe 11 : Eco-Emballages	63
Les ordures ménagères résiduelles	23	Annexe 12 : Données Verre	67
Les recyclables	25	Annexe 13 : Données EMR et JMR	67
EMR, verre et JMR	26	Annexe 14 : Données 2011 déchets hors OM	68
Les cartons et films plastiques collectés en porte à porte	26	Evolution des tonnages hors OM	69
Bilan ordures ménagères	26	Données déchets verts	69
Déchèteries	30	Données gravats	71
Nouveautés 2011	32	Données encombrants	73
Bilan déchèteries	33	Données bois	75
La régie de transport	34	Données ferrailles	76
V- BILAN QUANTITATIF ET FINANCIER	37	Données DEEE	77
VI- BILAN ET PERSPECTIVES	39	Données cartons	79
VII- TERMINOLOGIE ET MODES DE CALCUL	43	Données DDM	80
		Annexe 15 : Bilan financier des flux des déchets en 2011	82

SYNTHÈSE

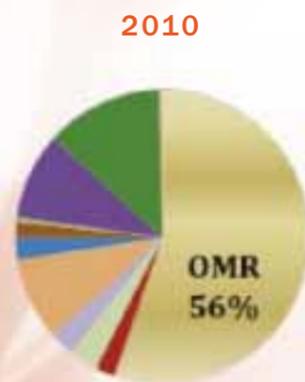
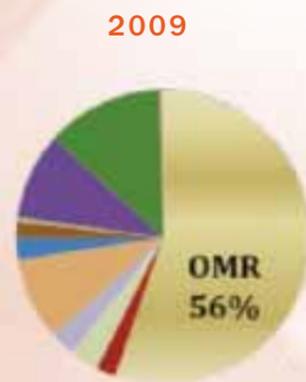
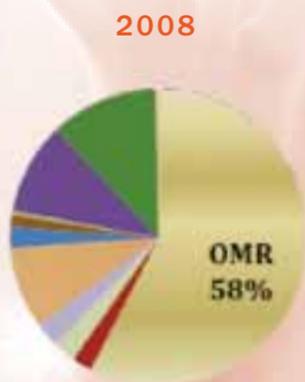
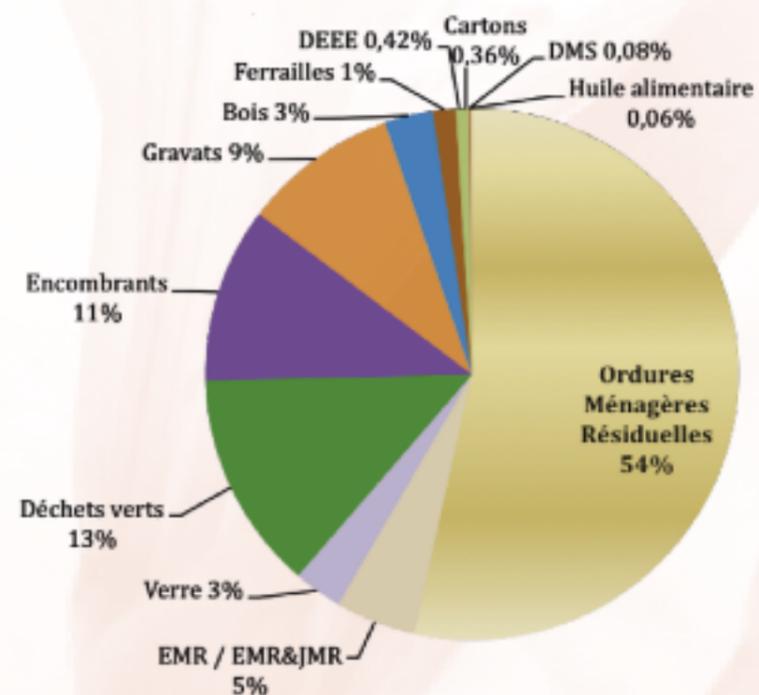


Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2011.

En 2011, le gisement global de déchets sur l'aire d'UNIVALOM a augmenté d'environ 2,5% par rapport à 2010. Le tonnage total traité par UNIVALOM s'élève à 236 019,14 tonnes avec une proportion d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui diminue et représente 54% de la totalité.

On observe un changement de répartition des flux : les OMR représentent maintenant 54% du gisement contre 64% en 2006 et 61% en 2007. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation des autres gisements comme le montre l'Annexe 1.

RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS EN 2011

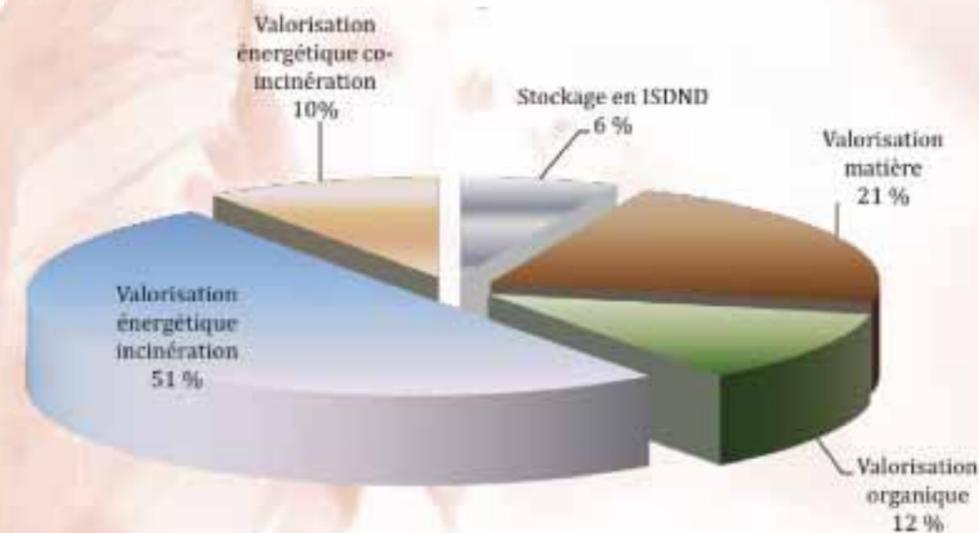


En 2011, 94% du gisement OMR d'UNIVALOM a été incinéré dans l'UVE, les 6% restants ont été enfouis en ISDND pendant les opérations de maintenance.

Tout comme en 2010, la répartition des modes de traitement sur l'ensemble du gisement de déchets du syndicat montre la part importante de la valorisation énergétique (61%).

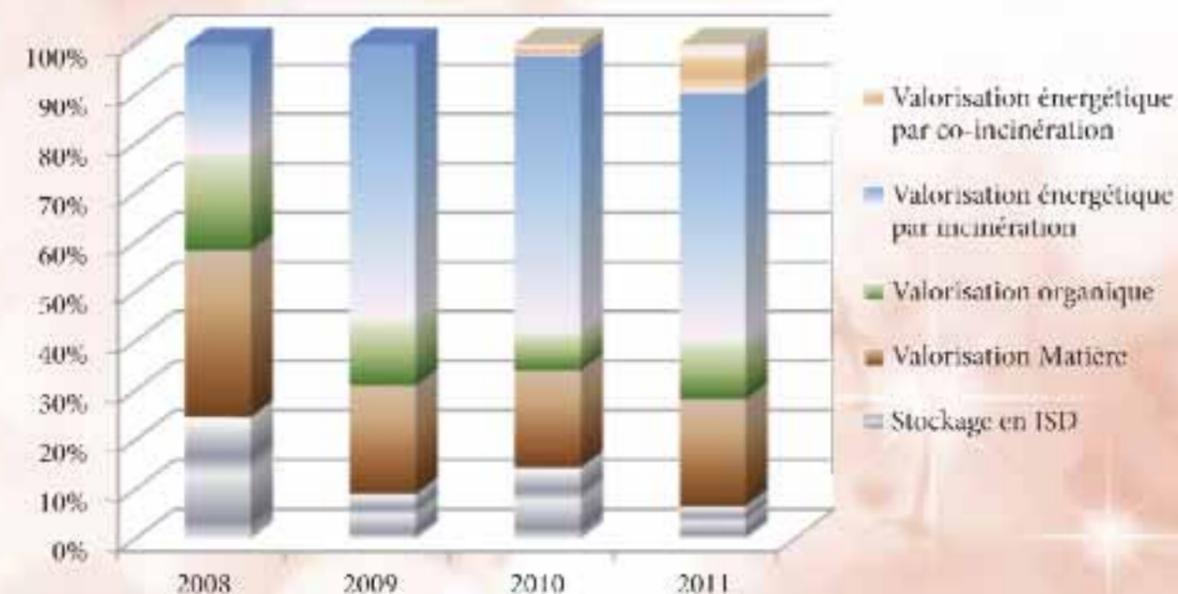
En 2011, la part de la valorisation énergétique passe de 58% à 61%, dont 10% par co-incinération, et ce, grâce à la mise en place de la filière CSR à partir des encombrants collectés sur les déchèteries. En parallèle, la part d'enfouissement diminue de moitié et passe à 6%.

DEVENIR DES DÉCHETS TRAITÉS PAR UNIVALOM EN 2011



Le graphique ci-dessus met en évidence la valorisation de plus de 94% des déchets traités en 2011 (cf. Annexe 1).

ÉVOLUTION DU DEVENIR DES DÉCHETS TRAITÉS

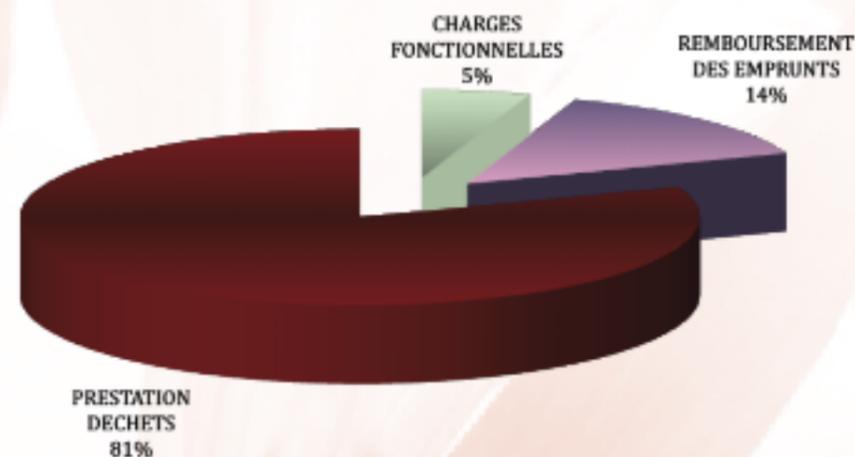


L'histogramme ci-avant montre que la valorisation organique est au même niveau qu'en 2009 (en 2010, le taux de refus de la filière compostage de déchets verts était important).

Sur le plan économique, le montant total des dépenses de fonctionnement pour UNIVALOM s'est élevé à 25 119 289,02€ HT, en augmentation de 10% par rapport à 2010.

Entre 2010 et 2011, nous observons une diminution de 3% des frais de fonctionnement de la structure (moyens humains et matériels, assurances, frais d'études, fluides, ...). Le remboursement des emprunts a augmenté de près de 8% du fait des charges contractuelles financières du CPPP (remboursement de l'investissement du partenaire) tandis que le coût de la prestation traitement des déchets augmente de 12%, augmentation à corrélérer avec celle du tonnage global en croissance de près de 3% (cf. [Annexe 2](#)).

RÉPARTITION DES COÛTS 2011



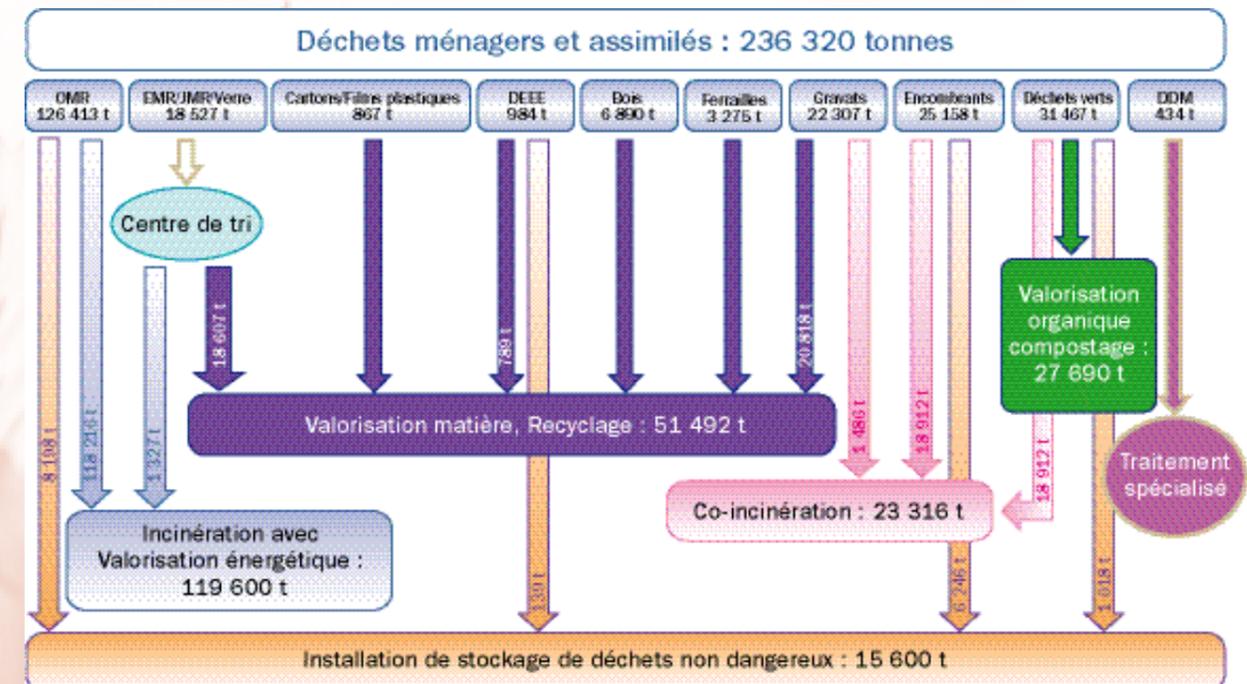
La répartition des coûts 2011 est similaire à celle des années précédentes. Le graphe ci-après retrace l'évolution des coûts de 2008 à 2011 :

ÉVOLUTION DES COÛTS DE 2008 À 2011

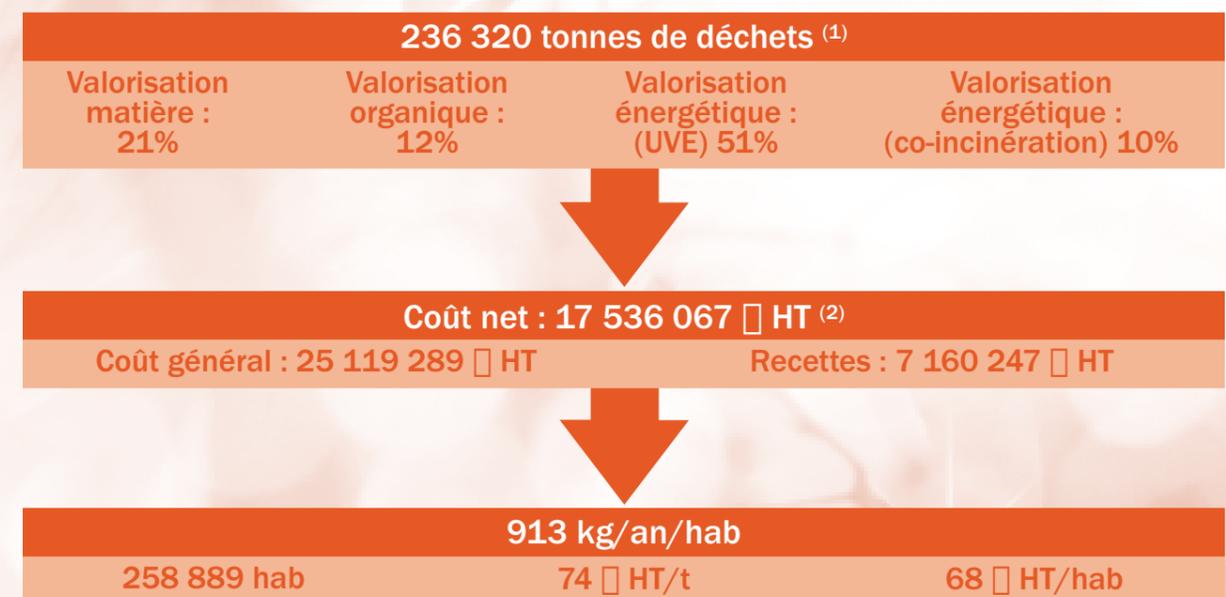


L'augmentation constatée en 2009 et 2010 du remboursement d'emprunt est liée au déblocage de la totalité des emprunts UNIVALOM, des travaux de modernisation de l'UVE ainsi qu'au remboursement de l'investissement du partenaire VALOMED, tel que prévu dans le Contrat de Partenariat Public Privé.

SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS D'UNIVALOM



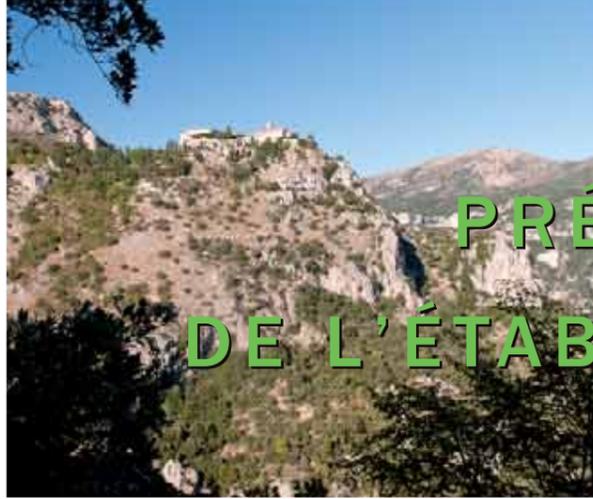
Le tableau ci-dessous représente une synthèse des principales valeurs caractéristiques d'UNIVALOM en 2011 (les données ne tiennent pas compte du tonnage et des coûts liés au traitement des OMR de Mouans-Sartoux, ni des apports extérieurs) : Cf. Données [Annexe 3](#).



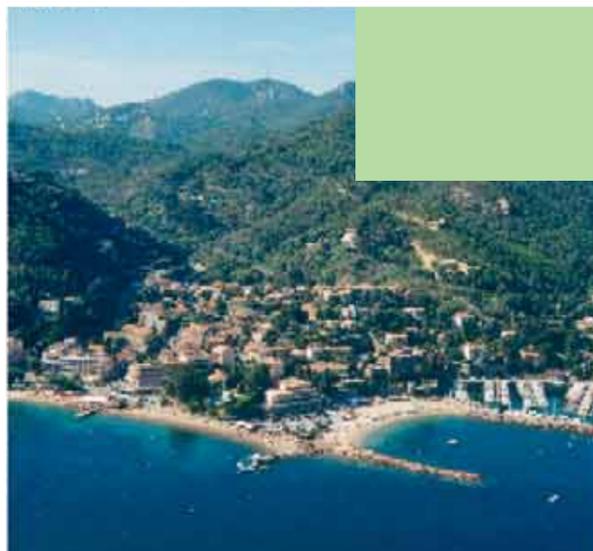
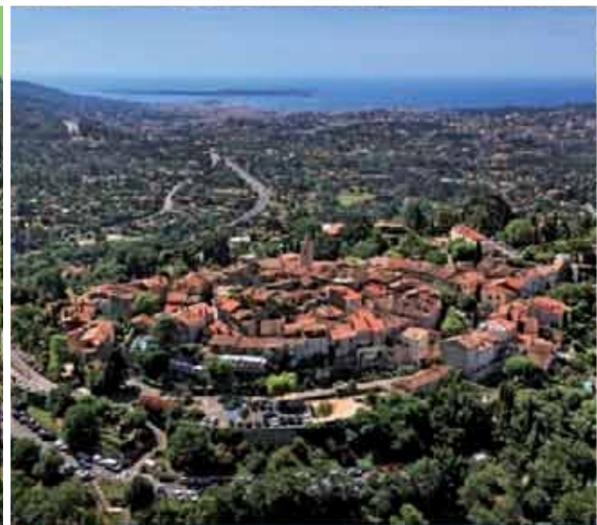
(1) Tous déchets confondus

(2) Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets et le remboursement des emprunts. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution n'est prise en compte dans les recettes).

Il est à noter, que ce rapport tient compte de la population municipale (258 889 habitants) contrairement aux années précédentes où le rapport était basé sur la population totale (cf. [Annexe 6](#)).



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT



PRÉAMBULE

Créé en 1965, le S.I.D.O.M., Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, regroupait les communes d'Antibes, Biot, Cannes, Le Cannet, Mougins, Vallauris.

Par la suite, les communes de Mouans-Sartoux, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer adhéreront au syndicat tandis que Cannes en sortira.

Les compétences initiales du S.I.D.O.M. étaient la création, l'exploitation d'un dépôt de déchets urbains et l'étude pour l'implantation et la création d'une usine d'incinération ou de traitement des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par arrêté du 8 Janvier 2004, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a constitué le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés entre les villes du **Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis** (composée de 16 communes).

Cet arrêté précise les compétences qui échoient à UNIVALOM :

- Traitement de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) issus de ses collectivités ;
- Transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement ;
- De plus, il exerce ses compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :
 - centres de tri ;
 - quais de transfert ;
 - transport depuis les quais jusqu'aux installations de traitement ;
 - équipements de traitement et valorisation des DMA.

UNIVALOM incinère des déchets du SIVADES au titre d'un droit qui lui vient de MOUANS-SARTOUX comme propriétaire indivis de l'UVE, et par solidarité départementale (délibération en date du 4 juin 2009).

C'est en 2009, par arrêté préfectoral en date du 17 décembre, que le syndicat a changé de nom pour devenir UNIVALOM, Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers dont le siège social est l'Unité de Valorisation Energétique, route de Grasse à Antibes.

Le présent document constitue le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de traitement des déchets ménagers du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la collectivité en deux étapes :

- une présentation générale du syndicat mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- un bilan global de l'activité "déchets" rappelant les flux, complété par un descriptif de chaque service sur le double plan technique et économique.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

ORGANISATION ET COMPÉTENCES D'UNIVALOM

UNIVALOM : LES ÉLUS ET LE PERSONNEL

LE CONSEIL SYNDICAL

Communauté d'Agglomération de Sophia -Antipolis	10 délégués
Le Cannet	4 délégués
Mandelieu-La Napoule	2 délégués
Mougins	2 délégués
Théoule-sur-Mer	2 délégués
TOTAL	20 délégués

LE BUREAU 2009

Présidente	Mme BALDEN
Vice-président	M. BERTHELOT
Vice-président	M. BERSANI
Vice-président	M. DULBECCO
Vice-président	M. GUMIEL
Vice-président	M. MELE
Vice-président	M. RUSSO

A chaque exercice, le conseil syndical vote les tarifs appliqués aux collectivités (cf. Annexe 4).

LE PERSONNEL

Type d'emploi	Domaine	Nombre
Agent de la fonction publique	Administratif	6
Agent de la fonction publique	Technique	6
Agent non titulaire	Technique	1
Chargé de mission	Administratif	2
Chargé de mission	Technique	2

LES COMPETENCES : Transport et traitement des DMA

Statutairement, UNIVALOM n'a pas la compétence collecte.

Chaque collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire d'UNIVALOM.

L'exploitation des déchèteries demeure de la compétence des collectivités membres, le syndicat assurant ses compétences « en bas de quai ».

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport (cf. **Annexe 5**),
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

La collecte sélective des emballages ménagers et des journaux magazines est effective sur l'ensemble du territoire. Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre. En 2011, un passage à la collecte des emballages ménagers et des journaux magazines en mélange s'est effectué dès janvier sur l'ensemble des communes de la CASA et à partir de septembre sur Mandelieu-la-Napoule.

Il existe une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire. Les communes de Mandelieu-la-Napoule et Mougins ont également des collectes verre en porte à porte.

Cette année, le réseau des 7 déchèteries sur l'aire d'UNIVALOM a évolué avec :

- en mai, l'ouverture d'une déchèterie sur Mandelieu-la-Napoule,
- en septembre, la fermeture de 2 déchèteries situées sur les communes de Tourrettes-sur-Loup (temporairement) et Roquefort-les-Pins (définitivement).

Fin 2011, il y avait donc 6 déchèteries sur le territoire d'UNIVALOM situées sur les communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule et de Mougins, d'une part et sur Antibes, Valbonne et Vallauris (CASA), d'autre part.

Ce rapport fera donc état du traitement des déchets collectés sur l'ensemble de son territoire :

► les déchets ménagers :

- les Ordures Ménagères Résiduelles,
- les Emballages Ménagers Recyclables,
- les journaux magazines,
- le verre,
- les cartons,
- les films plastiques

et :

► les déchets issus des déchèteries :

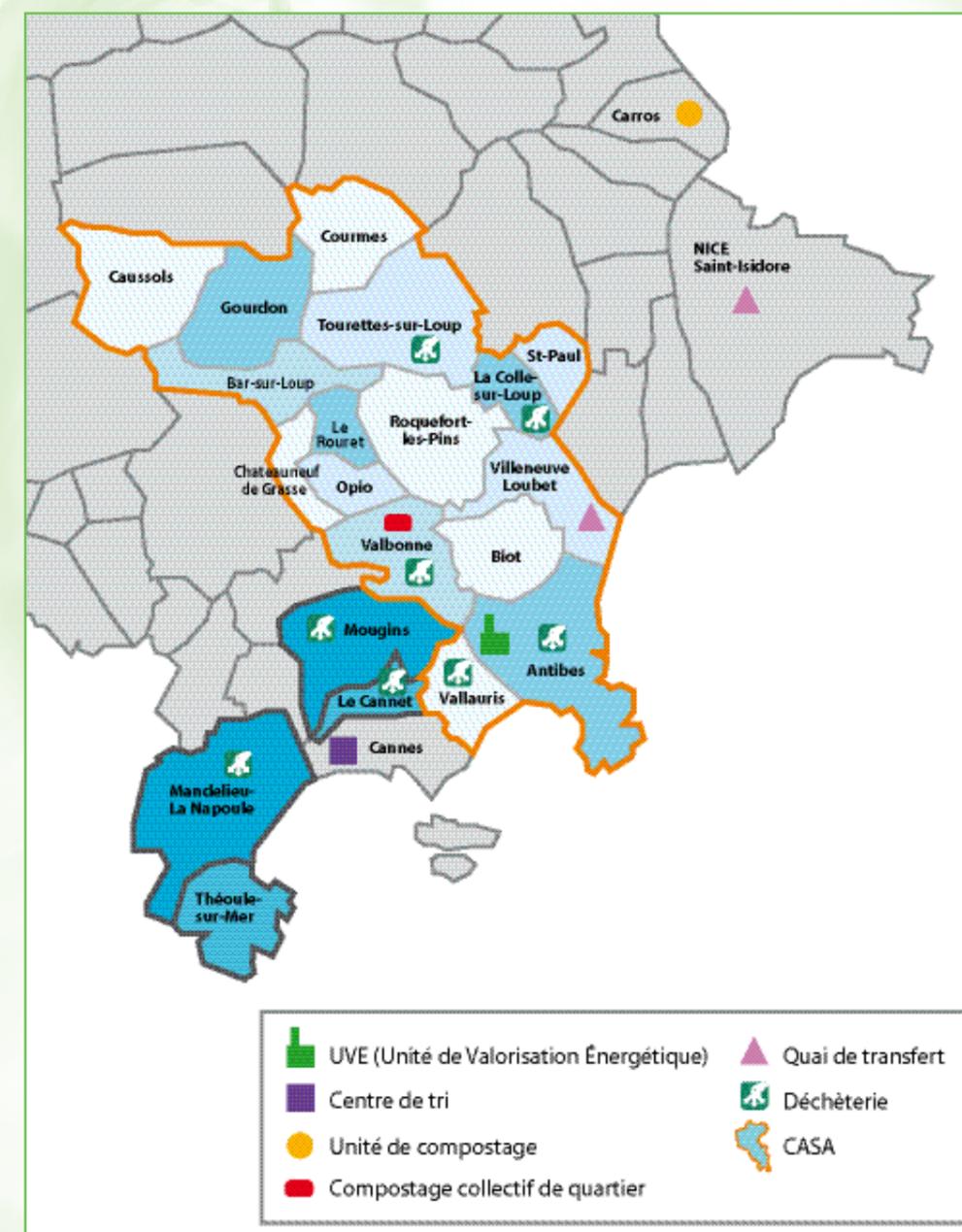
- les encombrants,
- les déchets verts,
- les déchets bois,
- les gravats propres,
- les gravats sales,
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- les ferrailles,
- les cartons,
- les Déchets Ménagers Spéciaux,
- les huiles minérales,
- les huiles végétales,
- les pneus,
- les batteries,
- les piles,
- et les bouteilles de Gaz.

POPULATION DESSERVIE

La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à **258 889 habitants** (population municipale, cf. **Annexe 6**), données INSEE recensement 2008. Il s'agit de la même année de référence que pour le rapport annuel 2010 mais celui-ci s'appuyait sur la population totale.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. Ce rapport utilisera donc la population municipale pour les statistiques (kg/an/hab) afin d'être cohérent avec le contrat d'objectifs UNIVALOM/Conseil Général 06.

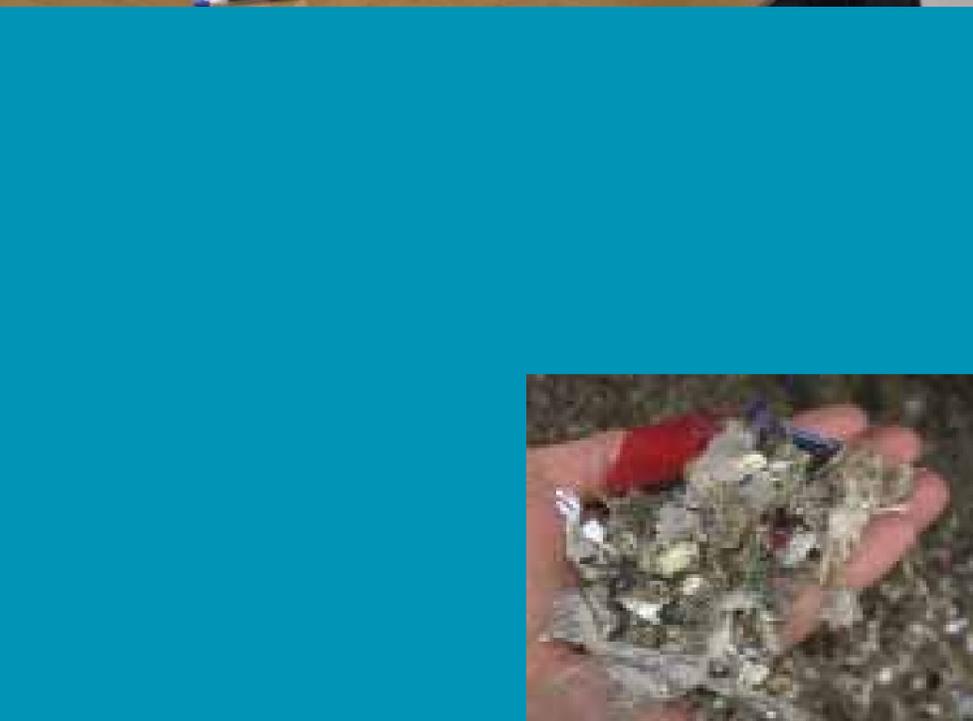
LE TERRITOIRE D'UNIVALOM



Le territoire d'UNIVALOM est doté d'une unité importante de traitement de déchets ménagers et assimilés : l'UVE syndicale située à Antibes/Vallauris.



LES ACTIONS D'UNIVALOM EN 2011



LES ACTIONS D'AMÉLIORATION D'UNIVALOM

Le tableau ci-dessous liste les actions fortes d'UNIVALOM en 2011.

UNIVALOM / ACTIONS FORTES 2011	
Numéro de l'action	Intitulé de l'action
1	Mise en place d'une collecte séparable du plastique sur une zone pilote de la CASA
2	Candidature d'UNIVALOM retenue pour l'extension des consignes de tri sur 8 communes
3	Choix de l'option Fédération pour la revente des matériaux issus de la collecte sélective (plastique, acier, aluminium, carton, brique)
4	Acquisition d'un poids lourd Renault Premium (26 tonnes)
5	Recrutement d'un agent pour l'accueil et le suivi des tonnages
6	Adhésion à AMORCE
7	Formation Sauveteur Secouriste du Travail à l'ensemble des agents UNIVALOM
8	Ouverture d'une nouvelle déchèterie à Mandelieu-la-Napoule
9	Lancement d'un nouveau site de compostage sur Valbonne-Sophia Antipolis (quartier Garbejaire)
10	Délibération pour un seul contrat d'objectifs pour l'ensemble du territoire d'UNIVALOM
11	Animation sur le thème du tri à Valbonne
12	Signature du contrat barème E : fusion CASA/4 communes
13	Délibération pour un seul programme local de prévention des déchets pour l'ensemble du territoire d'UNIVALOM
14	Fourniture à Théoule-sur-Mer de petits bacs "COREPILE" pour la collecte des piles

Commencé en 2009 par la régie de transport, l'ensemble des agents UNIVALOM a reçu en 2011 la formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail. Dans ce cadre, le syndicat s'est également doté d'un défibrillateur.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

UNIVALOM / ACTIONS DE COMMUNICATION 2011			
Numéro de l'action	Nom de la commune	Intitulé de l'action	Coût HT
1	Mandelieu	Animations scolaires	2 750,00 €
2	Le Cannet	Animations scolaires	4 000,00 €
3	Le Cannet	Animations tout public	1 000,00 €
4	UNIVALOM	Rapport annuel 2010	7 500,00 €
6	UNIVALOM	Formation initiale DMS	1 400,00 €
7	UNIVALOM	Guide de compostage collectif	1 755,00 €
8	UNIVALOM	Panneaux d'affichage pour le compostage	1 000,00 €
9	UNIVALOM	Inauguration du site de compostage de Garbejaire (Valbonne)	421,00 €
TOTAL			19 826,00 €

UNIVALOM n'ayant pas la compétence de la collecte, la communication générale sur les divers dispositifs de collecte (ex : OMR, déchèteries) demeure du ressort des collectivités membres.

Concernant la collecte des EMR, le geste de tri du contribuable constitue la première opération de traitement de ces déchets. Historiquement, UNIVALOM était jusqu'en 2010 titulaire du contrat ECO-EMBALLAGES pour les 4 communes (Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) et menait à ce titre les actions de communication pour ses communes. La CASA, précédemment titulaire de ce contrat pour les communes de son territoire mène sa propre communication.

Il est à noter que les actions de formation destinées aux agents de déchèteries (tri des DMS) ainsi que le rapport annuel concernent l'ensemble du territoire syndical.

Depuis 2007, UNIVALOM propose à ses collectivités membres des formations (initiale et recyclage) au tri des DMS destinées aux agents de déchèterie. Ces formations ont pour objectif d'améliorer le stockage et le conditionnement de ces déchets mais également de diminuer les refus de transport. En 5 ans, 25 agents ont été formés au tri des DMS dont 7 ont également suivi la formation recyclage (cf. [Annexe 7](#)).

En 2011, le syndicat UNIVALOM a organisé une session de « formation initiale au tri des DMS » pour lesdits agents. Cette formation s'est déroulée dans nos locaux avec une mise en pratique sur une déchèterie du territoire.

Cette année, 15 visites de l'UVE ont eu lieu : 10 visites généralistes (scolaires, riverains, personnels des collectivités membres, ...) et 5 visites du groupe VEOLIA.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les filières de traitement 2011 :

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	Type de contrat
Ordures ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	Incinération avec valorisation énergétique	CPPP, VALOMED
	ISDND VALSUD Septemes Les Vallons (13)	Enfouissement	
EMR EMR & JMR	Centre de tri VALCO Cannes (06)	Tri et Recyclage	CPPP, VALOMED
JMR	Centre de tri VEOLIA PROPLETE, Carros (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Gravats propres	ISDI SITA SUD, La Gaude (06)	Stockage et Remblai	Marché public
Gravats sales	Centre de tri Provence Valorisation, Istres (13)	Tri, Recyclage et revente en granulats	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Antibes (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Ferrailles	Société PIZZORNO, Draguignan (83)	Recyclage	Marché public
Encombrants	CIMENTERIE, La Grave de Peille (06)	Co-incinération	Marché public
	ISDND VALSUD Septemes Les Vallons (13)	Enfouissement	CPPP
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPLETE Carros & Peymeinade (06)	Compostage	CPPP
Cartons	Centre de tri VEOLIA PROPLETE Villeneuve-Loubet (06)	Tri et Recyclage	Marché public
Pneus	Centre de tri VEOLIA PROPLETE, Villeneuve-Loubet (06) (06)	Tri, Rechapage, Réutilisation et Valorisation	Marché public
Batteries	OREDUI, Grasse (06)	Recyclage	Marché public
Huile alimentaire	OREDUI, Grasse (06)	Valorisation	Marché public
DMS	Société LABO SERVICES, Givors (69)	Tri, Conditionnement, Traitement, Recyclage	Marché public
Bouteilles de Gaz	Société PIZZORNO, Draguignan (83)	Tri et recyclage	Marché public
Films plastiques	Centre de tri VEOLIA PROPLETE, Carros (06)	Tri et Recyclage	Marché public

Les Eco-organismes filières de traitement d'UNIVALOM :

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	Type de contrat
EMR	Centre de Tri VALCO, Cannes (06)	Tri et Recyclage	Contrat ECO EMBALLAGES
VERRE	Quai de transfert de SEA, Nice (06)	Recyclage	Contrat ECO EMBALLAGES
DEEE	ECO SYSTEMES	Tri et recyclage	Contrat OCAD3E
	RECYLUM	Tri et Recyclage	
Piles	COREPILE	Recyclage	Convention COREPILE
Huile de vidange	OREDUI, Grasse (06)	Co-incinération	Opération Vidange propre (ADEME)
JMR	Centre de Tri VALCO Centre de Tri VEOLIA	Tri et recyclage	Contrat ECO-FOLIO

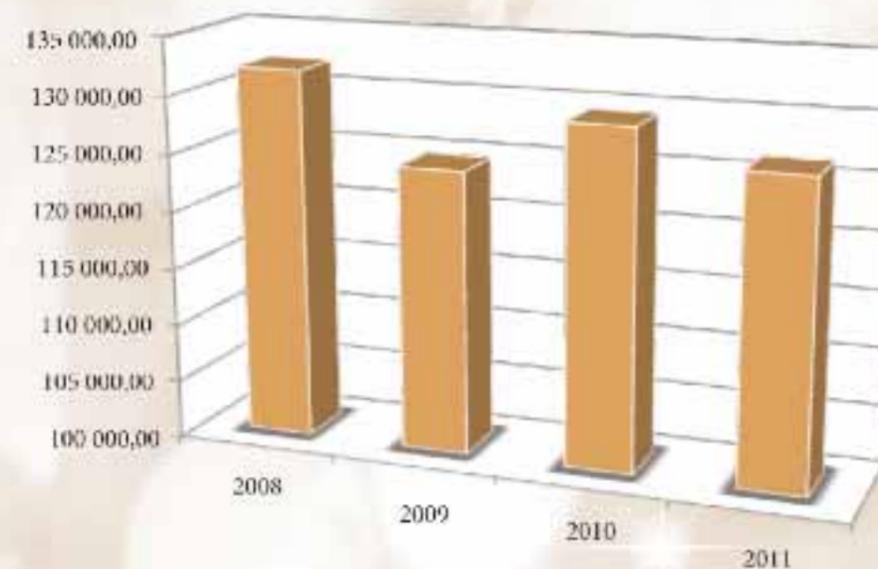
LES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2011, UNIVALOM a traité 126 413,46 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (cf. [Annexe 8](#)). Par ailleurs, 23 623,52 tonnes d'OMR extérieures ont été traitées par VALOMED dans l'UVE d'UNIVALOM (cf. [Annexe 9](#)).

Le gisement d'UNIVALOM se situe autour d'un ratio de 490 Kg/an/hab, 25% au dessus du gisement national de 391 kg/an/hab (données ADEME 2008) mais ce gisement sur le territoire syndical décroît comme le montre le graphique ci-dessous.

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'OMR SUR L'AIRE D'UNIVALOM



Il est à noter que 2009 reste une année de « crise » et n'est pas représentative. Le gisement OMR de l'année 2011 reste en deçà de celui de 2008 comme le montre le graphique ci-dessus et diminue de 2% par rapport à l'exercice 2010.

Depuis la fin des travaux d'amélioration de l'UVE (2008), les Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur le territoire d'UNIVALOM connaissent une seule sorte de traitement : l'incinération sur l'usine d'Antibes avec valorisation énergétique (depuis le 22 septembre 2008 - cf. fiche d'identité en [Annexe 9](#)). En revanche, en 2011, des difficultés techniques sur l'UVE se sont accompagnées du détournement de 8 197,69 tonnes d'OMR vers l'enfouissement en ISDND (à Septèmes-les-Vallons, Bouches-du-Rhône).

Jusqu'au 1^{er} septembre 2011, comme les exercices précédents, UNIVALOM a également assuré le traitement d'une partie des OMR du SIVADES (convention de traitement UNIVALOM / SIVADES liée au droit de propriété de MOUANS-SARTOUX). Par avenant au contrat de partenariat UNIVALOM/VALOMED et en accord avec le SIVADES, les apports d'OMR de ce syndicat seront dorénavant traités directement par VALOMED (comme des apports extérieurs).

Pour information, le traitement par incinération est soumis à TGAP dont la grille tarifaire est évolutive et fixée par *l'article 266 nonies du Code des Douanes*. En 2011, l'UVE d'UNIVALOM bénéficie de la modulation TGAP la plus favorable : 2,60€ HT/t.

TONNAGE D'OMR 2011 / UNIVALOM



Le graphique ci-dessus met en évidence l'impact du tourisme sur la production de déchets.

LES RECYCLABLES

En 2011, deux collectivités ont modifié leur consigne de tri : la CASA, dès le 1^{er} janvier, et Mandelieu-La Napoule, à compter du 1^{er} septembre, ont collecté les JMR et les EMR ensemble. Cette modification de consigne s'accompagne d'une augmentation des collectes d'emballages apportés sur le centre de tri. Toutefois, cette collecte n'est pas comparable avec celle des années antérieures. C'est pourquoi, cette année nous vous présentons les données des 3 flux regroupés (EMR, JMR et Verre), recyclables issus des ménages.

Nous aborderons donc ici les déchets extraits de la collecte traditionnelle des ordures ménagères grâce aux collectes séparatives.

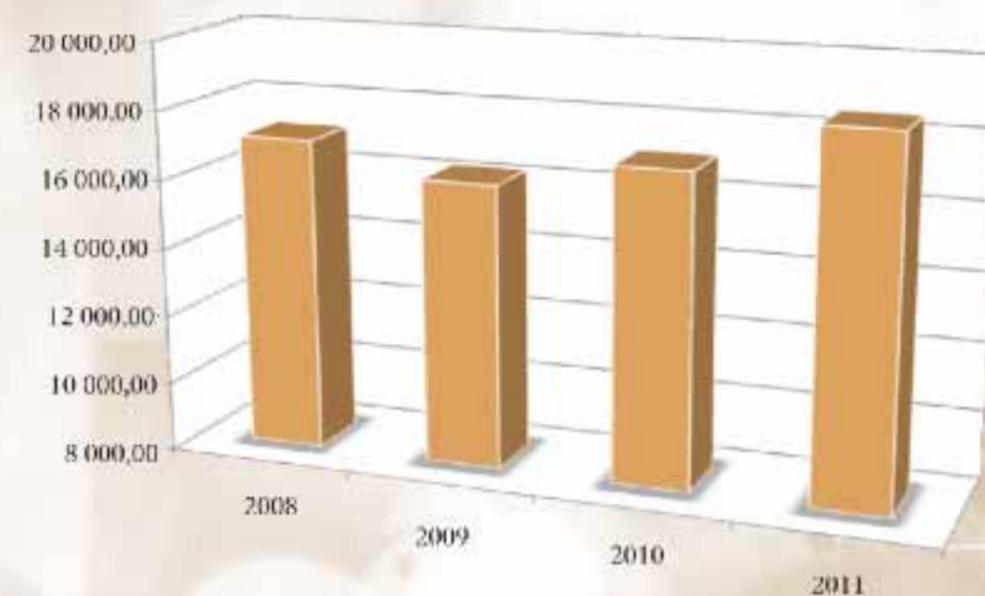
Les « recyclables » regroupent donc :

- Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
- Les emballages en verre,
- Les Journaux Magazines et Revues (JMR)
- Les cartons
- Films plastiques

EMR, Verre et JMR

En 2011, UNIVALOM a traité 18 527,28 tonnes d'EMR, Verre et JMR (cf. [Annexe 10](#)) dont 7 002,80 tonnes d'emballages Verre (cf. [Annexe 12](#)), 8 130,78 tonnes d'emballages ménagers en mélange ou pas avec les JMR et 3 393,70 tonnes de JMR (cf. [Annexe 13](#)).

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES « RECYCLABLES » SUR L'AIRE D'UNIVALOM



Ce graphique montre que le changement de dispositif de collecte sur une partie du territoire semble s'accompagner d'une augmentation du gisement.

Concernant les EMR et le verre, jusqu'en 2010, 2 contrats Eco-Emballages coexistaient sur le territoire d'UNIVALOM. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les 2 contrats ont été regroupés en 1 seul contrat avec Eco-Emballages et porté par UNIVALOM. Toutefois, la CASA continue de gérer de façon autonome la communication de proximité liée à la collecte sélective (et son équipe de 10 ambassadeurs du tri). En 2011, année de mise en place du contrat unique Eco-Emballages, la CASA a continué de percevoir les produits de revente issus de sa collecte. La mise en œuvre des nouveaux contrats de reprise liés au contrat avec cet éco-organisme en fin d'année permettra la perception de l'ensemble des produits de revente par UNIVALOM dès 2012.

Un rappel sur les contrats Eco-Emballages du territoire d'UNIVALOM et les données spécifiques au nouveau contrat sont en **Annexe 11**.

Les cartons et films plastiques collectés en porte à porte

Il est à noter que depuis 2009, la CASA a mis en place des collectes porte à porte qui tendent à diminuer le gisement d'OMR : en 2009, collecte de cartons sur Sophia-Antipolis puis en 2011 sur Villeneuve-Loubet. Cette dernière est également accompagnée d'une collecte PAP de Films Plastiques. En 2011, la collecte carton a permis de valoriser 700,35 tonnes et celle de Films Plastiques 26,90 tonnes.

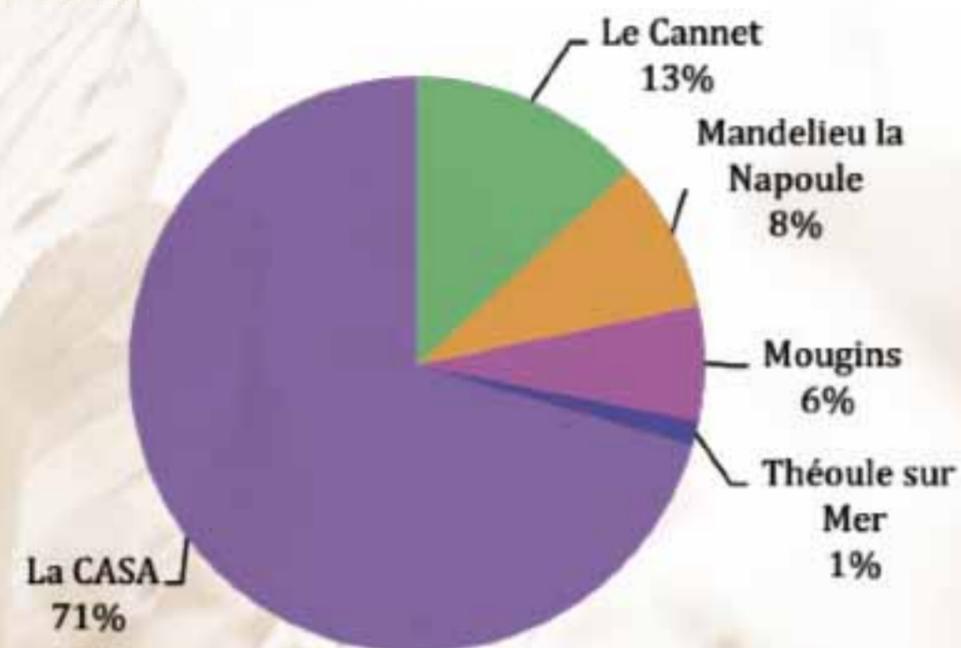
BILAN ORDURES MÉNAGÈRES

Les Ordures Ménagères (OM) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), le verre et les Journaux Magazines Revues (JMR).

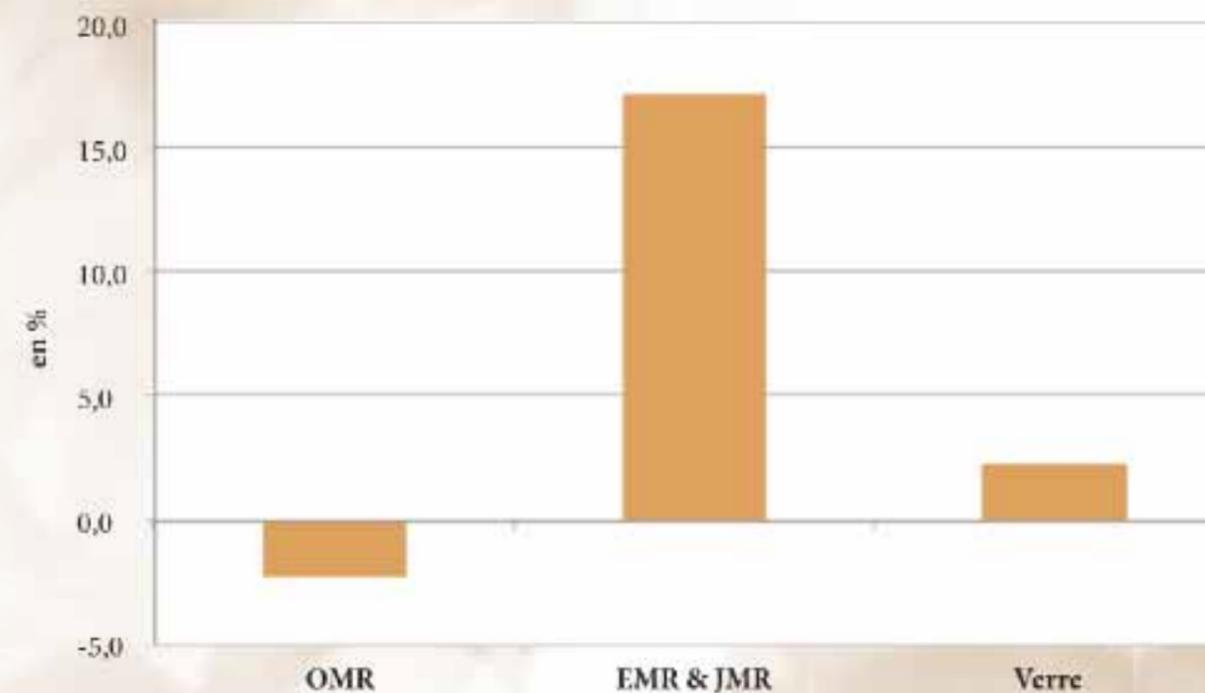
La répartition du gisement d'OM (par flux de collecte) pour chaque collectivité ainsi qu'une évolution 2010/2011 des 4 flux qui constituent les OM vous est présentée ci-après.

Pour les collectivités collectant en mélange EMR et JMR ainsi que pour la synthèse d'UNIVALOM, les graphes ne comprennent que 3 flux : OMR, EMR & JMR et le Verre.

RÉPARTITION DES OM EN 2011

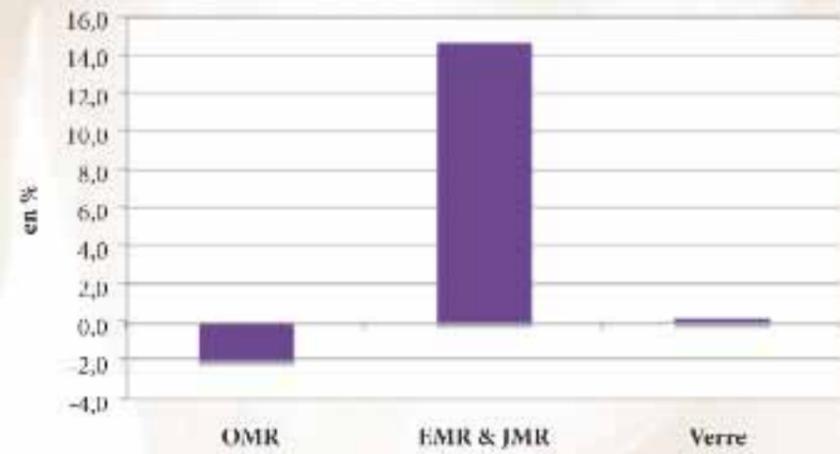


UNIVALOM : ÉVOLUTION 2010/2011 DES FLUX D'OM EN %

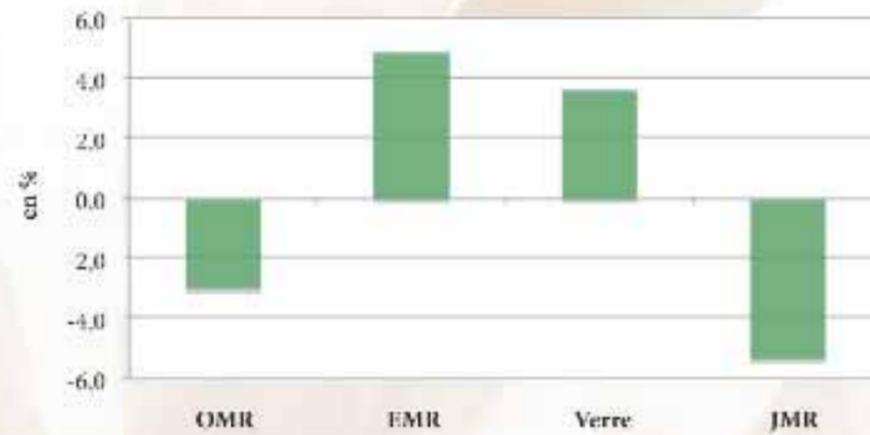


ÉVOLUTION DES FLUX D'OM SUR CHAQUE COLLECTIVITÉS MEMBRE
ENTRE 2010 ET 2011 EN %

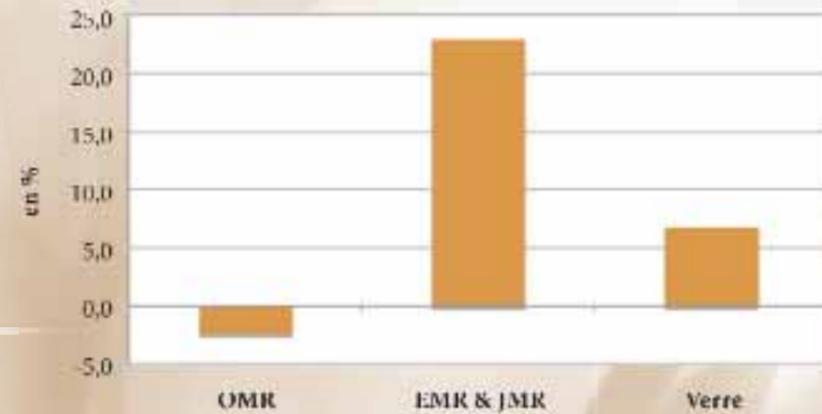
CASA



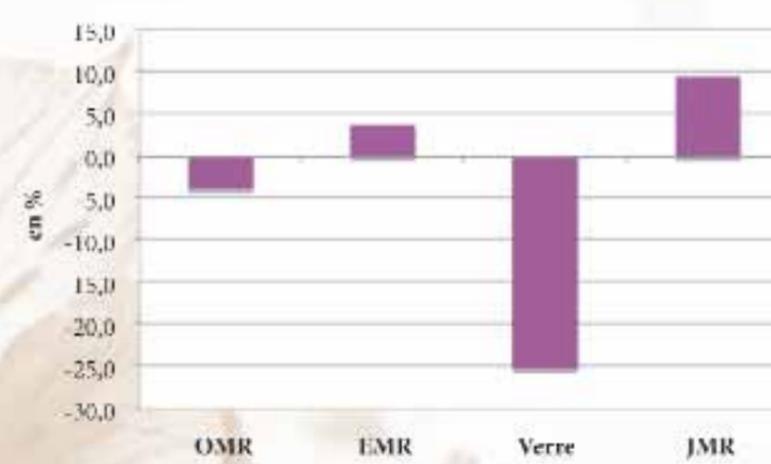
LE CANNET



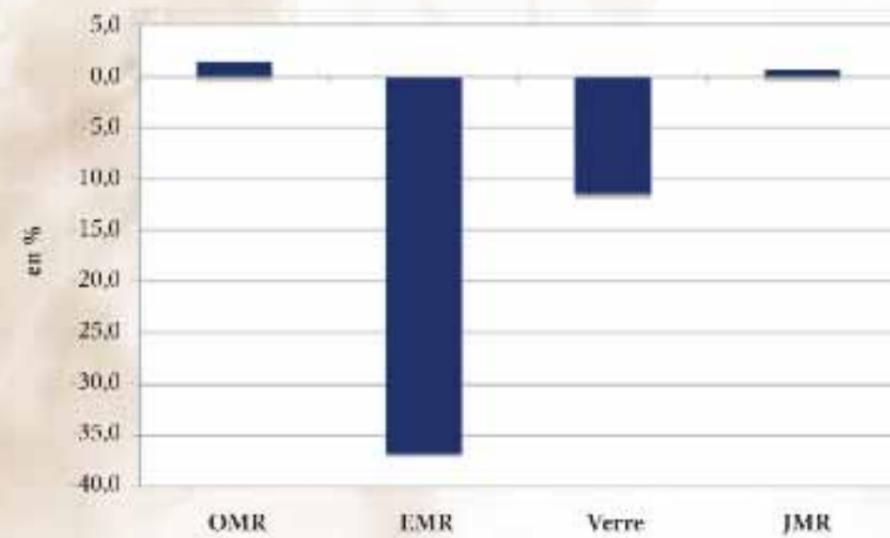
MANDELIEU-LA NAPOULE



MOUGINS



THÉOULE-SUR-MER



OMR : la tendance générale sur le territoire d'UNIVALOM est à la baisse.

EMR et EMR & JMR : le gisement EMR de chaque collectivité évolue selon les actions de communication et l'évolution du dispositif de collecte. En 2011, la CASA et Mandelieu-La Napoule ont changé leur dispositif de collecte en passant à la collecte en mélange des EMR et JMR, changement qui s'est accompagné d'une augmentation des recyclables collectés.

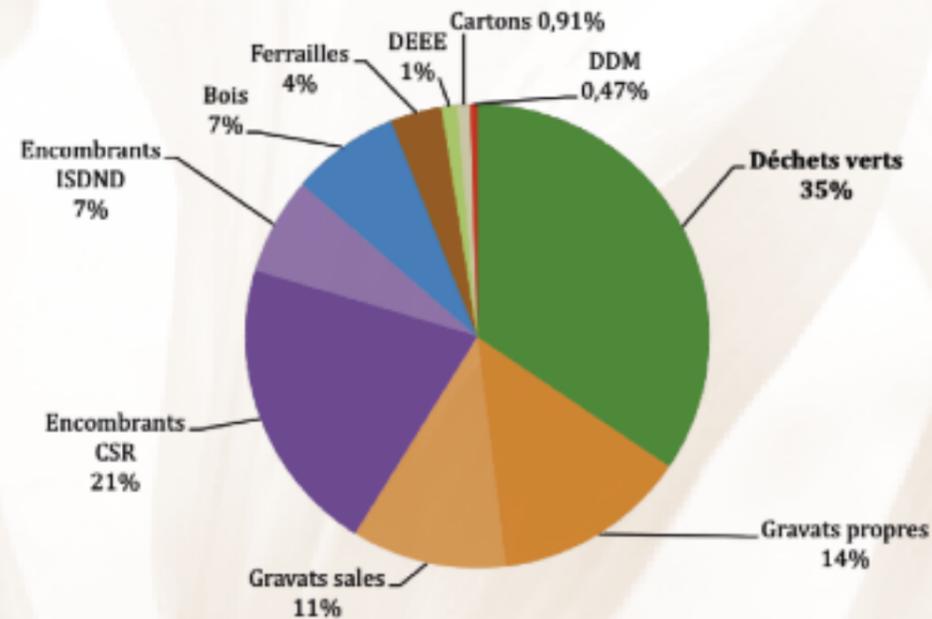
Verre : Globalement, la collecte de verre se maintient à un bon niveau.

DÉCHÈTERIES

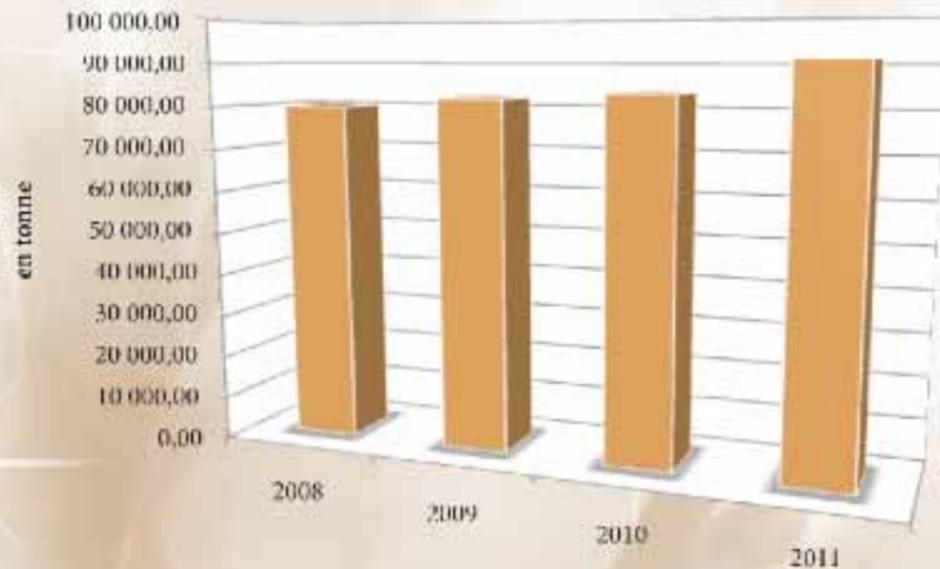
Dans leur grande majorité, les déchets présentés dans ce chapitre ont été collectés sur les 8 déchèteries en activité sur le territoire en 2011. Toutefois, certains déchets sont collectés en direct par les collectivités membres avant d'être orientés sur les sites de traitement ou de transfert du syndicat, comme par exemple les collectes porte à porte de végétaux de la CASA. Parallèlement, d'autres déchets sont collectés et stockés par les services communaux de propreté sur leurs entrepôts ou sites communaux.

Dans ce chapitre nous parlerons uniquement des déchets hors Ordures Ménagères (OM).

RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS HORS OM EN 2011

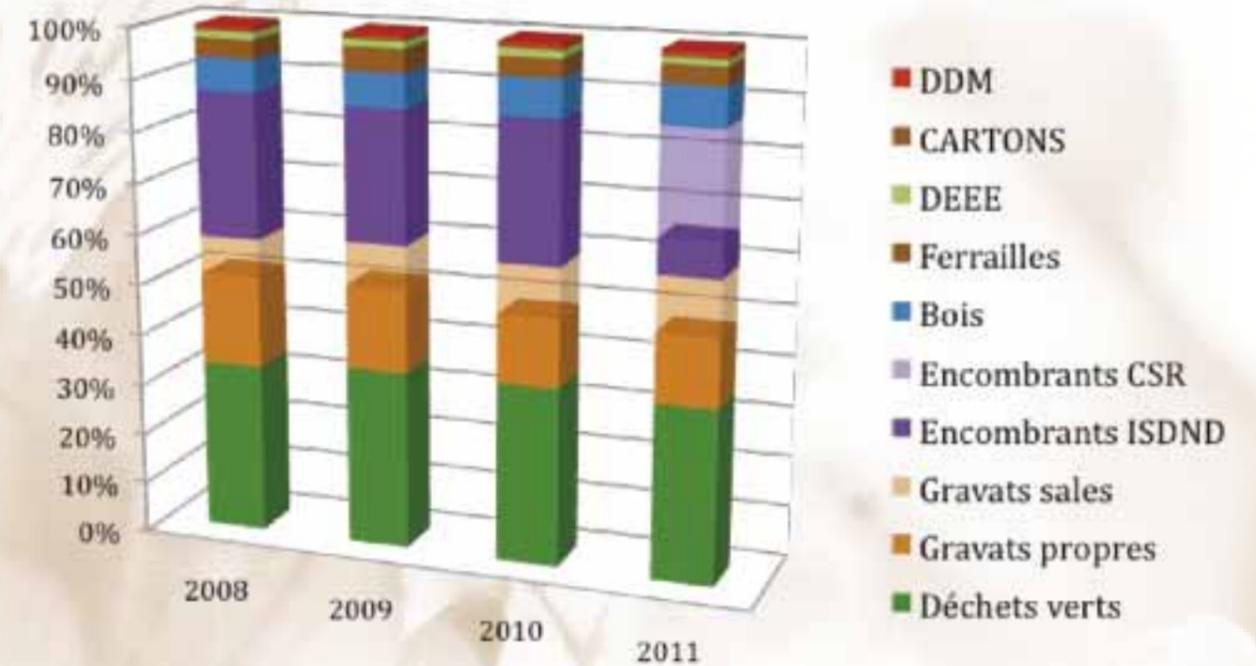


En 2011, un peu plus de 90 000 tonnes de ces déchets ont été collectées sur le territoire d'UNIVALOM (91 353,79 t). Le graphe ci-dessous montre l'évolution de ces collectes.



La répartition entre les différents gisements est également constante (les données détaillées et globales sont en [Annexe 14](#)).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU GISEMENT DES DÉCHETS HORS OM DE 2008 À 2011



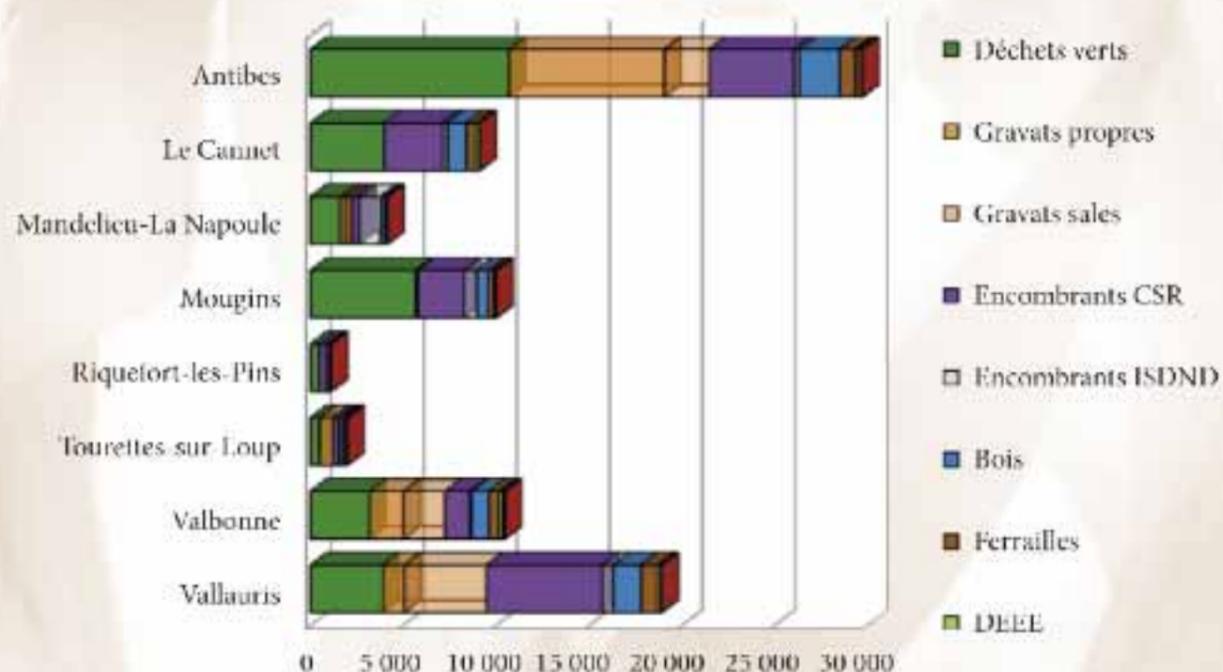
Depuis 2008, ce gisement de déchets était stabilisé autour de 80 000 tonnes environ, 2011 a connu une augmentation de près de 10% du gisement bien que la répartition de ses composants soit similaire :

- une diminution d'environ 20% du DEEE,
- une baisse notable des flux des DDM : 10% des DMS, 40% d'huile de vidange et 25% du nombre de bouteilles de gaz, gisement DDM qui était en hausse constante jusqu'en 2010 ;
- gisement de gravats en progression de 14% avec une proportion grandissante de gravats sales (plus de 40%) ;
- une augmentation des encombrants d'environ 8% , avec une proportion de 75% des encombrants orientés en 2011 vers la filière CSR ;
- une augmentation de 6% des déchets verts ;
- et une augmentation de la totalité des autres flux.

Il est à noter que l'augmentation du gisement gravats sales a une incidence financière sur le coût de traitement global des déchets.

Comme indiqué précédemment, plus de 90% du gisement des déchets de ce chapitre sont collectés sur les déchèteries du territoire UNIVALOM. La répartition par déchèterie est représentée ci-après :

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR DÉCHÈTERIES (EN TONNE)



NOUVEAUTÉS 2011

- En 2011, une filière d'évacuation et préparation de CSR à partir des encombrants collectés sur les déchèteries a été mise en place courant du 1^{er} trimestre. Cette mise en place fait suite aux opérations pilotes menées sur les encombrants en 2010. Les encombrants collectés sur déchèteries, précédemment enfouis, sont maintenant orientés vers cette nouvelle filière.
- En 2011 le gisement DEEE subit une baisse probablement liée aux problèmes de vandalisme et vols sur les déchèteries.

BILAN DECHETERIES

Le schéma ci-dessous reprend les différentes filières des déchets collectés en déchèterie pour l'année 2011 (le tableau ci-dessous reprend également les apports directs des collectivités) :

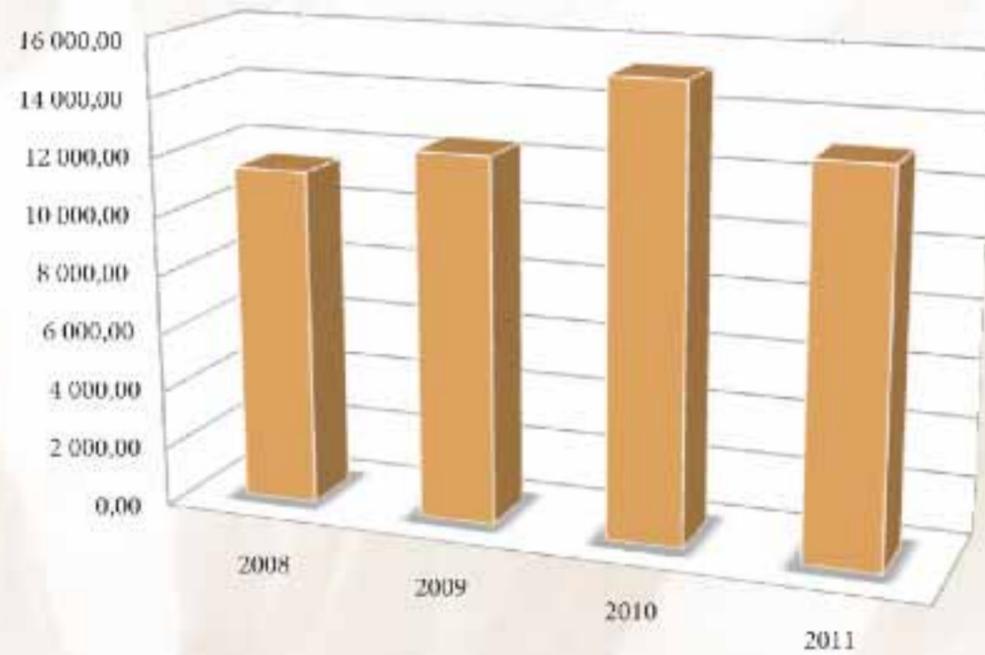


LA RÉGIE DE TRANSPORT

La régie de transport d'UNIVALOM, dotée de 4 agents techniques conducteurs poids lourds et de 5 camions de 26 tonnes équipés de bras ampliroll, assure une partie des évacuations à partir des déchèteries ou des points désignés par les collectivités (cf. [Annexe 5](#)).

En 2011, la régie a transporté plus de 13 000 tonnes.

ÉVOLUTION DES TRANSPORTS RÉALISÉS EN RÉGIE



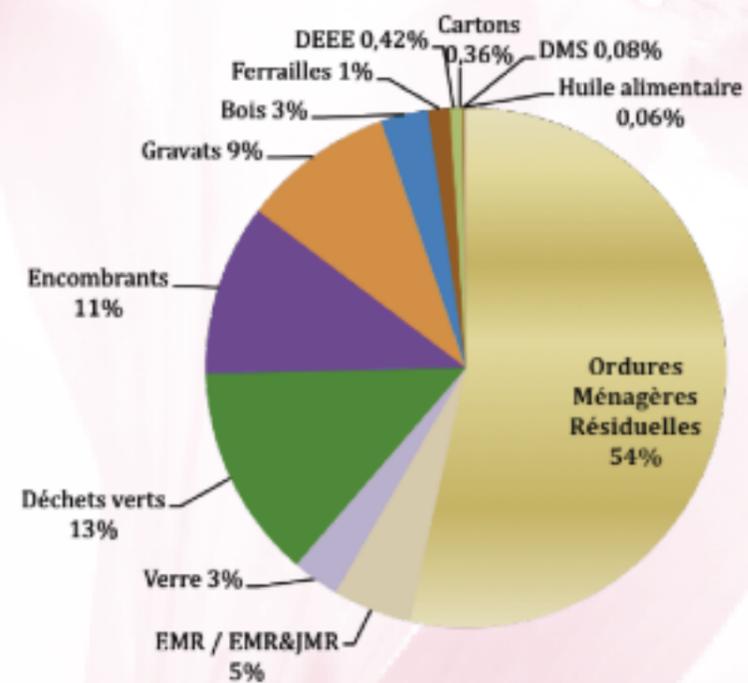
Ce graphique montre l'évolution de l'activité régie. En 2011, la mise en place de la filière CSR sur les déchèteries s'est accompagnée pour la régie d'une modification des prises en charge. La régie n'évacue plus d'encombrants mais prend en charge des évacuations carton, pneus et effectue les rotations des bennes (hors déchèterie) du haut pays. De plus en 2011, la régie a pris en charge les évacuations des flux déchets verts, gravats propres et pneus de la nouvelle déchèterie de Mandelieu-La Napoule.

Il est noter que le pic de 2010 sur le graphe ci-dessus est lié à l'opération pilote sur les encombrants (évacuations sur une courte distance des encombrants orientés vers les 2 expérimentations).



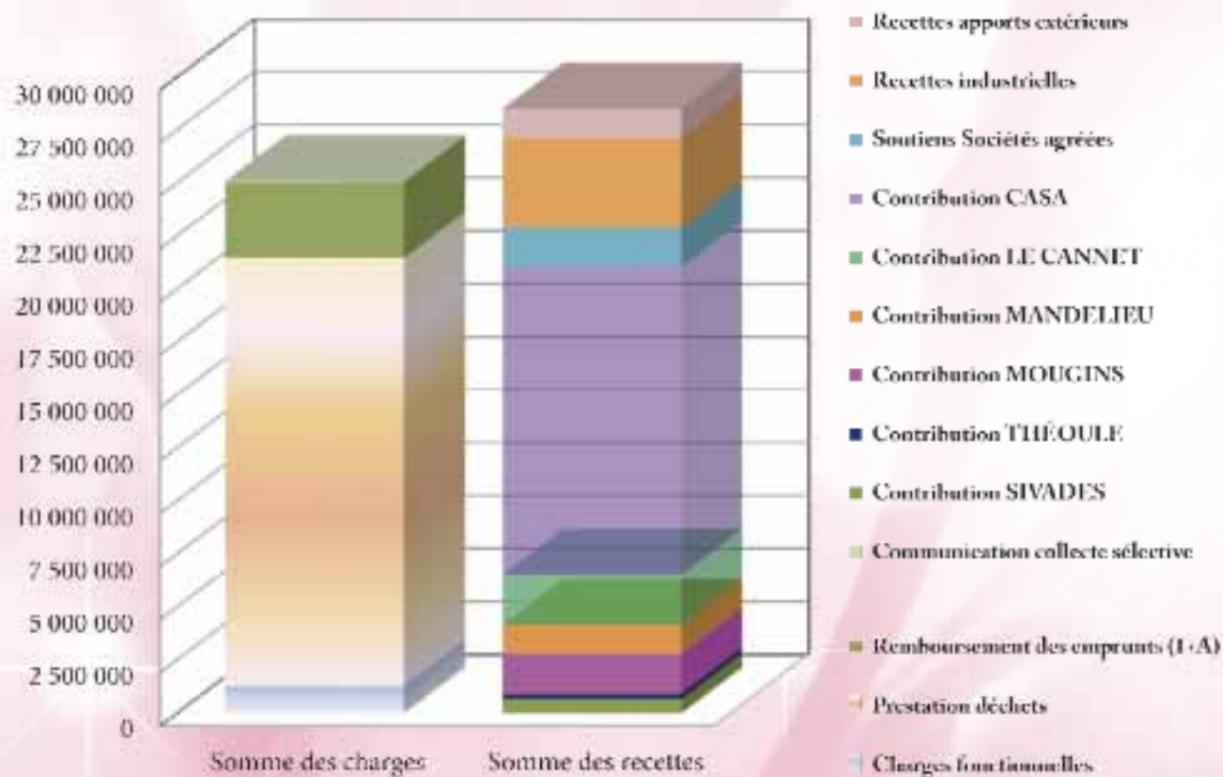
Le bilan des flux de déchets est en **Annexe 1**. Le graphe ci-dessous synthétise les différents flux des **236 320 tonnes** traitées par UNIVALOM.

RÉPARTITION DES TONNAGES TRAITÉS EN 2011



Le bilan des coûts 2011 est en **Annexe 15**. Le graphe ci-dessous représente la répartition des coûts.

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE EN 2011



L'année 2010 avait vu naître de nombreux projets destinés à mieux valoriser les déchets collectés, par nos membres, à diminuer la quantité d'ordures ménagères enfouies et incinérées et à promouvoir une consommation raisonnée afin de limiter les tonnages de déchets à traiter.

VALORISATION DES ENCOMBRANTS

En 2011, ces objectifs et ces projets se sont concrétisés. Ainsi, les déchets communément appelés « encombrants », collectés sur l'aire de compétence UNIVALOM, ont été détournés de l'enfouissement ou de l'incinération. En effet un marché a été conclu entre Univalom et la société Provence Valorisation. Les bennes « d'encombrants » sont amenées au centre de préparation de cette société à Istres dans les Bouches du Rhône. Le combustible qui y est préparé appelé communément « CSR » (Combustible Solide de Récupération) est ensuite ramené par les mêmes camions à la cimenterie VICAT de la Grave de Peille où il est utilisé en tant que combustible en remplacement de « coke de pétrole », un combustible fossile utilisé dans ce type d'installation.

Grâce à ce mode de valorisation original, l'émission de gaz à effet de serre a été limitée, tout en économisant les ressources naturelles. De plus, financièrement cette opération est très intéressante et a fait réaliser des économies substantielles au syndicat.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF DE QUARTIER

Toujours dans la même optique, pour mieux collecter et valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères notre syndicat avait opté pour le développement du compostage collectif de quartier. Ce beau projet s'est concrétisé par l'inauguration de plusieurs sites.



Inauguration du 16 juin 2011 par Monsieur Marc DAUNIS, Sénateur Maire de Valbonne Sophia-Antipolis en présence de Madame Josette BALDEN, Présidente d'Univalom et adjoint à la Mairie du Cannet (à gauche)

Pour assurer la réussite de ce projet il est nécessaire de faire participer et d'impliquer très fortement les riverains. Ainsi, des réunions de communication et d'explications se sont tenues où les volontaires ont pu se présenter et cosigner une charte de bonne utilisation avec notre syndicat.

L'expérience acquise et la qualité du compost obtenu sont des atouts importants au développement de nouveaux sites, il est vraisemblable que l'année 2012 sera particulièrement riche en ce domaine. D'ailleurs, la qualité de notre engagement a convaincu la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI) et une convention a été signée par Madame la Présidente et Monsieur Bernard Kleynhoff, Président de cet important organisme afin de recenser les gisements de déchets organiques fermentescibles et d'impliquer les commerçants.

LEEVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUES

Nos projets de valorisation portaient aussi sur les emballages ménagers, UNIVALOM s'était porté candidat auprès d'Eco-Emballages pour tester de nouvelles consignes de tri des matières plastiques. Notre candidature portait sur l'intégralité du territoire des communes du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule sur mer. En parallèle, la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) a eu la même démarche sur la partie de son territoire où la collecte est réalisée en régie.

Devant la qualité de nos engagements nos deux candidatures ont été retenues. Par ailleurs les contrats signés par la CASA et par UNIVALOM venaient à échéance. En parfait accord avec la CASA, et pour des raisons de rationalité de la gestion des tonnages recyclés Madame la Présidente du syndicat a été autorisée à signer un contrat portant sur l'intégralité du territoire d'UNIVALOM et de choisir l'option d'une vente directe des matériaux récupérés lors de cette collecte sélective dans le but de faire réaliser des recettes plus intéressantes pour le syndicat.

Pour faire face à ce surcoût de travail il a également été décidé de recruter un chargé de mission, ce qui a été fait au cours de l'année 2011.

Toujours dans le but évident de capter un maximum de déchets recyclables la CASA et Mandelieu ont décidé de simplifier le geste de tri en collectant en mélange des EMR (emballages ménagers recyclables) avec les JRM (journaux revues magazines). Le tri des EMR est effectué par la société VALOMED sur le site du SIVADES à Cannes la Bocca dans le cadre d'une option du PPP. Or, ce contrat ne prévoyait pas un tri en mélange aussi nous avons dû conjointement élaborer un avenant qui a été signé le 8 avril 2011 afin d'avoir l'outil réglementaire et technique permettant d'accompagner les projets des collectivités locales. Il en est ainsi également des films plastiques. La CASA a souhaité expérimenter une collecte sélective de ce type de déchets sur la zone industrielle de Villeneuve-Loubet. Pour accompagner ce projet la Présidente d'UNIVALOM a signé un marché expérimental de tri et de valorisation. Les résultats encourageant nous ont conduits à relancer un appel d'offres pour un marché, signés en 2011, d'un an renouvelable trois fois.

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Comme l'avait déjà prouvé les séminaires organisés par notre syndicat le traitement des déchets, pour être efficace, doit mettre en œuvre, à l'écart de tout sectarisme, une complémentarité technique. C'est pourquoi dès 2005 nos élus avaient décidé de moderniser l'usine d'incinération du syndicat et d'en faire un outil exemplaire de valorisation des déchets dans le plus grand respect de l'environnement. C'est ainsi qu'en 2009, VALOMED, la société exploitante de notre usine, pouvait utiliser ce magnifique outil dédié à la valorisation énergétique d'une grande partie de nos déchets. En 2011, l'exploitation a été marquée par quelques difficultés techniques, notamment un dysfonctionnement au niveau de la

turbine permettant la production d'électricité. Néanmoins cet outil reste exemplaire et environ 300 personnes ont souhaité visiter notre site.

L'activité de notre usine est toujours sous l'étroite surveillance des services de l'Etat et des membres de la CLIS (commission d'information et de surveillance). Cette CLIS s'est réunie le 22 novembre 2011 une revue des actions passées et du fonctionnement de l'UVE a été faite devant les représentants de l'état des collectivités territoriales et des associations.

Enfin l'ADEME vient de faire paraître un document particulièrement complet sur le prix de l'incinération des déchets municipaux téléchargeable sur le site de l'ADEME onglet déchets rubrique publications document " enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux" publié en novembre 2011.

NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Un traitement efficace des déchets n'est rien sans une collecte adaptée et efficace. C'est ainsi que Mandelieu a ouvert une déchèterie sur son territoire. Les chiffres le montrent le citoyen Mandolocien s'est approprié ce nouvel outil et cette déchèterie est promise à un bel avenir.

La CASA projette d'ouvrir également de nouvelles déchèteries sur son territoire.

RÉGIE DE TRANSPORT

Une part importante des déchets collectés en déchèterie est transportée par notre régie qui pour être efficace a fait l'acquisition d'un tout nouveau camion, un Renault Premium de 430 chevaux. De plus, une convention a été signée avec la CASA afin de pouvoir utiliser l'aire de lavage de notre partenaire. En effet, nous devons être exemplaires et un matériel propre et bien entretenu est nécessaire.

VIE DU SYNDICAT

En 2011, la commission syndicale, propriétaire de l'usine d'incinération dont les membres sont les communes fondatrices du SIDOM ou leurs ayants droits, a demandé son adhésion à UNIVALOM qui l'a accepté lors de sa séance du 21 novembre 2011.

Enfin en ce qui concerne l'équipe administrative du syndicat le 6 octobre 2011 une sympathique manifestation s'est tenue au cours de laquelle madame la Présidente Josette Balden accompagnée de monsieur Gastaldi vice-président ont remis à plusieurs agents la médaille du travail.

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT

Toutes ces actions vont dans le sens de la loi et du plan départemental d'élimination des déchets. Ce même plan prévoit qu'un suivi soit organisé et que les actions soient planifiées sur un long terme dans un document appelé «contrat d'objectifs». Un projet a été élaboré et validé par le comité syndical le 7 mars 2012.

Ce contrat sera signé par le Président du Conseil Général et la Présidente d'UNIVALOM en 2012, il marquera l'engagement de chacun aux efforts nécessaires à un traitement des déchets respectueux de l'environnement.

Au cours de l'année 2012, Madame la Présidente signera un programme local de prévention. Ce document important a pour but de planifier, sur une période de cinq ans, les actions du syndicat visant à diminuer la quantité des déchets produits sur son territoire.



Une terminologie et des modes de calcul communs ont été définis par la majorité des EPCI des Alpes-Maritimes, afin de disposer de données comparables, et être compréhensibles par tous. Ce cadre de travail général a été complété (mots soulignés) afin de répondre aux spécificités d'UNIVALOM (abréviations utilisées dans le rapport annuel).



Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante : $Be = \text{somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole)} - \text{somme des émissions évitées}$

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport. Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois (vieux mobilier), les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois, ...

Boues de stations d'épuration : si l'EPCI a cette compétence, prendre en compte les boues des STEP existantes sur le territoire de l'EPCI, exprimées en matière sèche et en matière brute.

CASA : Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance (cf. Commission de suivi de site de l'UVE)

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Commission de suivi de site de l'UVE : cette commission prendra le relais de la CLIS en 2012.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. La qualité des composts fabriqués à partir de déchets est définie par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, ...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de quartier : les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

Coûts : présentation en utilisant la matrice standard d'expression des coûts établie par l'ADEME, pour chaque catégorie de déchet ou globalement. Elle peut être remplie à partir de sources différentes : *compta-coût*, *e-coût*, données des EPCI. Les coûts sont exprimés en € HT.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO2 non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

Co-incinération : opération visant à produire de l'énergie en utilisant des déchets comme combustible de remplacement d'un combustible fossile.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques infectieux : déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R 1335-1 du Code de la Santé Publique)

Déchet : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DD : Déchets Dangereux : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

DDM : Déchets Dangereux des Ménages : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

DTQD : Déchets Toxiques en Quantités Dispersées : déchets dangereux des activités (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM.

NB : Le rapport annuel doit indiquer le détail des déchets dangereux, au moins pour les huiles usagées, les batteries, les piles et autres DDM.

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets **occasionnels** de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés au porte à porte.

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés, ...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets ménagers et assimilés : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.

DND : Déchets Non Dangereux (ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchets recyclables secs : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, ..., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus.

Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

Emplois : prendre en considération les emplois directs liés aux services de collecte, transport et traitement des déchets (y compris déchèteries), sans intégrer les filières aval de valorisation, ni les prestations assurées par les opérateurs privés. Séparer si possible les emplois du secteur marchand et les emplois « aidés » (insertion par l'économique...).

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Encombrants : voir déchets encombrants

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Evolution des tonnages de déchets : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchet de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gaz à Effet de Serre (GES) ou bilan carbone : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO², CH⁴, N²O, HFC, PFC et SF⁶) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO², à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO² et de CH⁴, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006). Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d') : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement

ISD : Installation de Stockage des Déchets : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JMR : Journaux magazines et revues

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Méthanisation : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Ordures Ménagères (OM) : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises : les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Population : les chiffres officiels sont ceux du dernier recensement.

Pré-collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année } n) - (\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n-1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou redevance générale : les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Redevance spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1er janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

Résidus d'assainissement : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Rippeur : personnel de collecte des déchets en porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

Taux de valorisation des déchets :

La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.

UNIVALOM : syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers, nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009.

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie.

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE)

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré - (REFIOM et mâchefers)

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri - refus non valorisés

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (**et non sur les tonnages de compost**).

Tonnage valorisé = tonnage entrant - refus de compostage



ANNEXES

ANNEXE 1 : BILAN DES FLUX DE DÉCHETS EN 2011

Déchets	Evolution des tonnages traités						
	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
OMR**	132 127,00	-5,71%	124 580,76	3,80%	129 308,69	-2,24%	126 413,46
JMR & EMR (hors verre)	10 574,89	-6,46%	9 898,00	3,29%	10 217,57	12,79%	11 524,48
Verre	6 556,69	-3,01%	6 359,52	7,61%	6 843,47	2,33%	7 002,80
Gravats	20 375,70	0,63%	20 503,37	-4,84%	19 511,88	14,33%	22 307,48
Bois	5 165,66	7,19%	5 536,97	13,10%	6 262,29	10,02%	6 889,95
Ferrailles	2 955,58	28,69%	3 803,43	-22,16%	2 960,67	10,61%	3 274,85
DEEE	1 070,29	1,56%	1 087,02	12,90%	1 227,21	-19,83%	983,89
Encombrants (DIB)	22 850,31	-6,46%	21 373,89	8,43%	23 175,86	8,55%	25 157,89
Déchets verts	26 749,21	8,21%	28 946,08	2,08%	29 546,76	6,50%	31 466,62
Cartons	550,35	4,74%	576,41	9,74%	632,55	32,72%	839,51
Pneus	48,80	8,73%	53,06	23,14%	65,34	3,28%	67,48
Batteries	21,98	15,79%	25,45	-100,00%	0,00		0,00
Piles	9,18	17,65%	10,80	-42,31%	6,23	48,65%	9,26
Huile alimentaire	106,11	31,21%	139,23	-3,15%	134,85	9,55%	147,73
DMS	158,86	13,60%	180,46	20,05%	216,64	-9,05%	197,03
Huile de vidange			25,97	-25,33%	19,39	-42,44%	11,16
Bouteilles de gaz***					2 991	-23,37%	2 992
Films plastiques							26,90
TOTAL DECHETS	229 320,61	-2,72%	223 094,42	3,15%	230 129,40	2,69%	236 320,47
Total en kg/an/hab	870,90	-2,72%	847,24	2,95%	872,25	4,65%	912,83

** les OMR pris en compte sont ceux d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES).

*** les bouteilles de gaz sont comptabilisées en nombre de bouteilles et non inclus dans le total.

Déchets	Tonnages traités	Performances en kg/an/habitant	Stockage en ISD	Quantités (en tonne)			
				Matière	Organique	Valorisation	
						Incinération	Energétique Co-incinération
OMR**	126 413,46	479,14	8 197,69			118 215,77	
EMR & JMR	11 524,48	43,68		11 475,66		1 327,42	
Verre	7 002,80	26,54		7 131,52			
Déchets verts*	31 466,62	119,27	1 018,00		27 690,00		2 759,00
Encombrants (DIB)	25 157,89	95,35	6 245,52				18 912,37
Gravats	22 307,48	84,55		20 818,05			1 485,93
Bois	6 889,92	26,11		6 889,92			
Ferrailles	3 274,85	12,41		3 274,85			
DEEE	983,89	3,73	138,50	788,70		56,70	
Cartons	839,51	3,18		839,51			
DMS	197,03	0,75		197,03			
Huile alimentaire	147,73	0,56					147,73
Pneus	67,48	0,26		67,48			
Huile de vidange	11,16	0,04					11,16
Piles	9,26	0,04		9,26			
Batteries	0,00	0,00					
Bouteilles de gaz***	2 292	sans objet					
Films plastiques	26,90	0,10		26,90			
TOTAL EN TONNE	236 320,47		15 599,71	51 491,98	27 690,00	119 599,89	23 316,20
Total en kg/an/hab	913		60	199	107	462	90
Taux de valorisation - élimination			6,60%	21,79%	11,72%	50,61%	9,87%

* pour les déchets verts, les tonnages enfois correspondent au refus de la filière.

** les OMR pris en compte sont ceux d'UNIVALOM uniquement (sans les apports extérieurs et du SIVADES).

*** les bouteilles de gaz sont comptabilisées en nombre de bouteilles et non inclus dans le total.

ANNEXE 2 : BILAN FINANCIER DES FLUX DE DÉCHETS EN 2011

Bilan 2011	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	1 291 081,61 €	
Prestation déchets	20 205 645,56 €	
Remboursement des emprunts (I+A)	3 562 423,85 €	
Communication collecte sélective	60 138,00 €	
Contribution CASA		14 512 274,53 €
Contribution LE CANNET		2 362 274,90 €
Contribution MANDELIEU		1 391 980,96 €
Contribution MOUGINS		1 878 028,75 €
Contribution THEOULE		239 330,90 €
Contribution SIVADES		984 832,58 €
SUBVENTIONS		
Soutiens Sociétés agréées		1 882 182,37 €
Recettes industrielles		4 227 317,63 €
Recettes apports extérieurs		1 050 747,09 €
TOTAL UNIVALOM 2011	25 119 289,02 €	28 528 969,71 €

ÉVOLUTION FINANCIÈRE

Evolution financière	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
Charges fonctionnelles	1 023 145,59 €	51,22%	1 547 239,66 €	-13,55%	1 337 611,43 €	-3,48%	1 291 081,61 €
Remboursement des emprunts	1 623 578,14 €	68,56%	2 736 683,52 €	20,64%	3 301 511,53 €	7,90%	3 562 423,85 €
Prestation déchets	14 388 753,50 €	19,45%	17 186 898,23 €	4,73%	18 000 264,84 €	12,25%	20 205 645,56 €
TOTAL UNIVALOM	17 035 477,23 €	26,04%	21 470 821,41 €	5,44%	22 639 387,80 €	10,69%	25 059 151,02 €

ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER ET QUANTITATIF DES FLUX DE DÉCHETS EN 2011

BILAN UNIVALOM 2011		
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	236 320,46	
TONNAGE OM SIVADES traité par UNIVALOM lié au droit de Mouans Sartoux	3 621,03	
Autre tonnage SIVADES	6 367,13	
TONNAGE OM APPORTS EXTERIEURS	13 634,91	
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM		25 119 289,02 €
TOTAL DEPENSES POUR SIVADES et Mouans Sartoux		422 973,96 €
TOTAL DEPENSES UNIVALOM (hors SIVADES)		24 696 315,06 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)		7 160 247,09 €
COUT NET UNIVALOM		17 536 067,97 □
POPULATION UNIVALOM	258 889	
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	913	
COUT NET UNIVALOM A LA TONNE		74,20 □
COUT NET UNIVALOM PAR HABITANT		67,74 □

ANNEXE 4 : TARIF UNIVALOM 2011

	2011
A Incinération des Ordures Ménagères	70,11 € HT/Tonne (Hors TGAP)
B Traitement des déchets verts	99,00 € HT/Tonne
C Traitement des déchets de bois	95,59 € HT/Tonne
D Traitement des cartons emballages	66,76 € HT/Tonne
E Traitement pneus	222,53 € HT/Tonne
F Traitement des gravats propres	35,60 € HT/Tonne
G Traitement des gravats sales	48,83 € HT/Tonne
H Encombrants • C.S.R • Enfouis	159,55 € HT/Tonne 159,55 € HT/Tonne

En ce qui concerne la valorisation des journaux magazines et emballages ménagers, un tarif différencié sera appliqué entre les communes (Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule) et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et ce, afin de tenir compte des Contrats Programme de Durée signés avec Eco Emballages conclus entre les deux entités territoriales précitées et enfin du traitement en mélange de ces flux collectés sur le territoire de la CASA

I Tri valorisation journaux magazines	38,97 € HT/Tonne
J Tri Sélectif Emballages Ménagers des 4 Communes (Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule-sur-Mer)	166,17 € HT/Tonne
K Tri Sélectif EMR - JME (en mélange) C.A.S.A	265,00 € HT/Tonne

Par ailleurs, pour les déchets ménagers spéciaux « D.M.S. » et autres divers déchets ménagers assimilés susceptibles d'être réceptionnés en déchèteries (verre plat, bouteilles de gaz, huiles usagées, ...), il sera appliqué une majoration de 10 % sur les factures réglées par le Syndicat Mixte, en référence à l'article 19 des statuts « contributions financières des membres ».

Pour le SIVADES, concernant le traitement des déchets ménagers

L SIVADES Incinération des Ordures Ménagères	2011 (Hors TGAP) 106,50 € HT/Tonne
---	---------------------------------------

Enfin en ce qui concerne le traitement des apports extérieurs de VALOMED, qui ont fait l'objet de l'avenant n°5 du contrat de Partenariat Public Privé, il a été convenu que les prix soient réactualisés.

M VALOMED Incinération des Ordures Ménagères	2011 37,00 € HT/Tonne
---	--------------------------

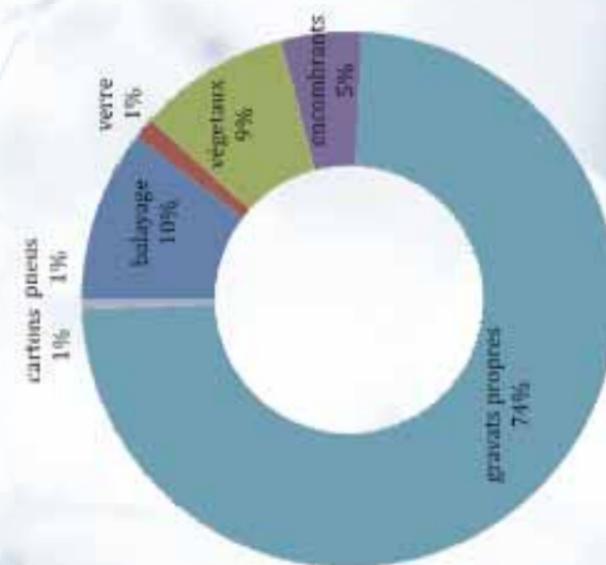
ANNEXE 5 : ÉVACUATION EN RÉGIE

ÉVOLUTION DE 2008 À 2011

	Balayage		Verre		Déchets verts		Encombrants (ISDND)		Gravats propres		Gravats Sales		Cartons		Pneus		Tonnage TOTAL transporté	Nbre de transports
	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb	T	Nb		
2008	970,08	111	154,55	20	317,55	69	2 320,63	597	5 887,48	510	1 814,01	193	0,65	2	0,00	0	11 464,95	1 502
2009	1 075,66	144	130,57	15	393,85	80	2 417,66	649	6 640,82	594	1 790,64	193	0,65	2	5,28	3	12 455,13	1 677
2010	1 125,26	207	122,40	16	204,85	46	5 226,70	1 353	8 540,22	796	45,03	4	0,00	0	11,62	3	15 276,08	2 425
2011	1 361,58	221	168,02	18	1 203,41	317	634,24	210	9 644,29	913	0,00	0	12,11	27	66,44	32	13 090,09	1 738
Tonnes/rotation 2011	6,16		9,33		3,80		3,02		10,56		0,00		0,45		2,08			

T : tonnage

Nb : nombre de transports



ANNEXE 6 : LA POPULATION D'UNIVALOM

Données INSEE recensement 2008, en vigueur jusqu'au 31/12/2011.

COLLECTIVITES MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
Le Cannet	40 940	41 338
Mandelieu-La Napoule	21 192	21 468
Mougins	19 703	20 017
Théoule sur Mer	1 556	1 580
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (créée en 2002)	175 498	179 431
<i>Antibes</i>	<i>76 994</i>	<i>78 017</i>
<i>Bar-sur-Loup</i>	<i>2 778</i>	<i>2 825</i>
<i>Biot</i>	<i>9 160</i>	<i>9 394</i>
<i>Caussols</i>	<i>231</i>	<i>233</i>
<i>Châteauneuf</i>	<i>2 160</i>	<i>3 242</i>
<i>La Colle-sur-Loup</i>	<i>7 633</i>	<i>7 762</i>
<i>Courmes</i>	<i>96</i>	<i>97</i>
<i>Gourdon</i>	<i>453</i>	<i>461</i>
<i>Opio</i>	<i>2 123</i>	<i>2 195</i>
<i>Roquefort-les-Pins</i>	<i>6 346</i>	<i>6 517</i>
<i>Le Rouret</i>	<i>3 796</i>	<i>3 897</i>
<i>Saint-Paul</i>	<i>3 477</i>	<i>3 535</i>
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	<i>4 213</i>	<i>4 310</i>
<i>Valbonne</i>	<i>12 500</i>	<i>12 997</i>
<i>Vallauris</i>	<i>29 111</i>	<i>29 319</i>
<i>Villeneuve-Loubet</i>	<i>14 427</i>	<i>14 630</i>
TOTAL	258 889	263 834

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

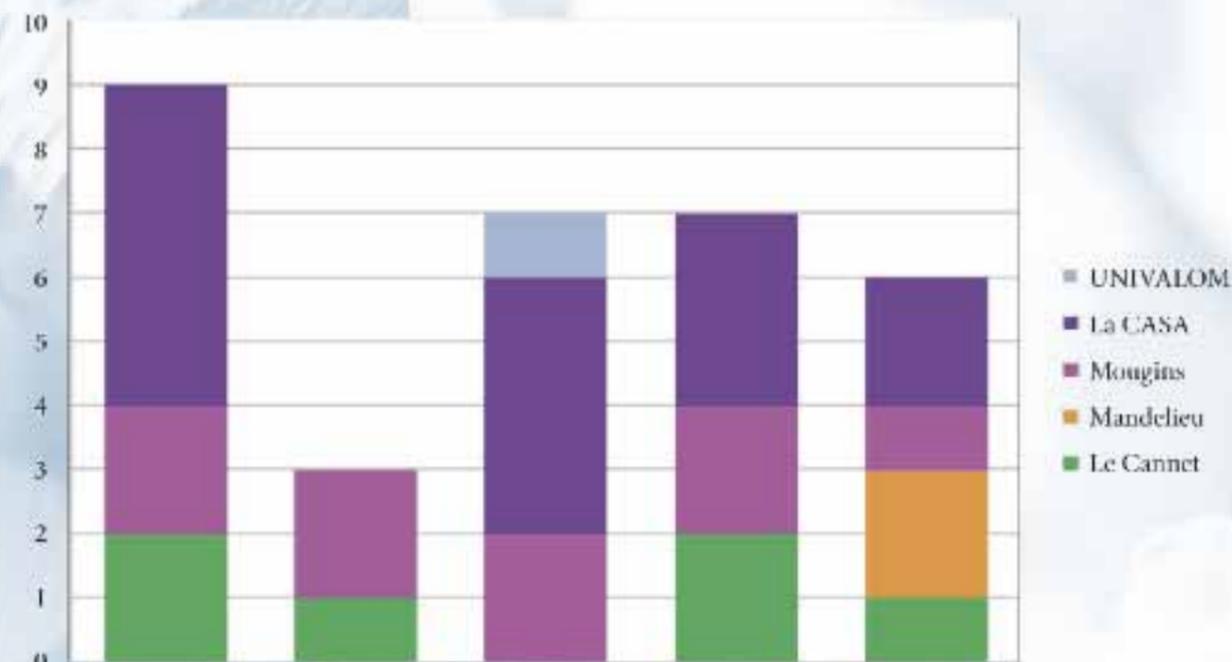
La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La **population totale** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

Le concept de **population municipale** correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique.

ANNEXE 7 : FORMATION DMS DES AGENTS DE DECHETERIES

AGENTS FORMÉS AU TRI DES DMS



En 2007, 2008, 2009 et 2011, il s'agit de formation initiale au tri des DMS.

En 2010, les 7 agents mentionnés ont suivi la formation recyclage au tri des DMS (et avait donc déjà été formés au tri initial).

OMR	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab
Le Cannet	17 902,34	-4,27%	17 137,71	1,49%	17 393,72	-3,02%	16 868,59	412,03
Mandelieu-La Napoule	11 073,14	-3,45%	10 690,74	-0,78%	10 607,48	-2,41%	10 351,42	488,46
Mougins	8 490,59	-2,65%	8 265,68	2,88%	8 503,65	-3,84%	8 177,48	415,04
Théoule-sur-Mer	2 087,44	-9,68%	1 885,46	-4,22%	1 805,86	1,55%	1 833,80	1 178,53
La CASA	92 573,49	-6,45%	86 601,17	5,08%	90 997,98	-2,00%	89 182,17	508,17
Antibes	48 943,26	-8,92%	44 575,43	4,03%	46 371,36	-11,08%	41 234,11	535,55
Bar-sur-Loup	1 380,58	-9,33%	1 251,74	7,38%	1 344,11	-1,28%	1 326,87	477,63
Biot	4 232,25	0,41%	4 249,70	11,99%	4 759,30	5,59%	5 025,46	548,63
Caussols								0,00
Châteauneuf de Grasse	1 646,84	-13,67%	1 421,66	-0,35%	1 416,72	2,48%	1 451,86	672,16
La Colle-sur-Loup	3 452,24	-5,17%	3 273,77	3,92%	3 402,01	0,74%	3 427,22	449,00
Courmes								0,00
Gourdon	334,07	1,54%	339,20	67,01%	566,50	3,23%	584,82	1 290,99
Opio	1 077,61	-8,39%	987,20	-9,83%	890,12	14,49%	1 019,14	480,05
Roquefort-les-Pins	1 641,74	-1,27%	1 620,86	28,17%	2 077,49	20,67%	2 506,81	395,02
Le Rouret	1 082,83	-2,70%	1 053,61	15,88%	1 220,90	-8,70%	1 114,74	293,66
Saint-Paul	1 733,00	-9,50%	1 568,35	1,36%	1 589,75	-6,86%	1 480,71	425,86
Tourrettes-sur-Loup	1 665,92	-4,02%	1 598,95	2,97%	1 646,37	-2,62%	1 603,31	380,56
Valbonne	4 653,02	-2,77%	4 524,29	4,90%	4 745,86	-18,46%	3 869,67	309,57
Vallauris	13 332,59	-2,53%	12 994,77	6,43%	13 830,33	24,02%	17 153,04	589,23
Villeneuve-Loubet	7 397,54	-3,46%	7 141,64	-0,06%	7 137,16	3,46%	7 384,41	511,85
TOTAL UNIVALOM OMR	132 127,00	-5,71%	124 580,76	3,80%	129 308,69	-2,24%	126 413,46	488,29
kg/an/hab	501,78		473,12		499,48			

ANNEXE 9 : FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Cette usine possède 2 lignes d'incinération et d'un silo à chaux de capacité de 100 m³, un silo à charbon actif de 34m³, un silo de stockage de REFIOM de 200 m³ chauffé électriquement, un local process avec préparation d'eau déminéralisée, un groupe turbo-alternateur d'une puissance de 11 MW, un aérocondenseur, un hall de traitement et de stockage de mâchefers en dépression avec traitement de lavage de l'air, un traitement des mâchefers par criblage, dé-ferraillage et récupération des métaux non ferreux par courant de Foucault mais également une double pesée des déchets entrants, équipée de détecteurs de radioactivité, et une fosse de réception des déchets de 4 500 m³ équipée de deux ponts roulants et de deux grappins de 2 tonnes de capacité chacun,

Chaque ligne d'incinération est équipée d'un four d'une capacité de 9,5t/h et d'un traitement des fumées composée d'une chaudière de 27 tonnes /heure de vapeur surchauffée à 350°C, d'un réacteur sec de traitement à la chaux spongiacale et au charbon actif, d'un filtre équipé de 792 manches en téflon de 5,51 mètres de long et de 15 cm de diamètre, d'une tour de réaction permettant d'éliminer les oxydes d'azote par catalyse (1), d'un ventilateur de tirage, d'une cheminée équipée d'un analyseur multi-gaz par infra rouge à « transformée de Fournier » et d'un appareil de prélèvement en continu des dioxines.

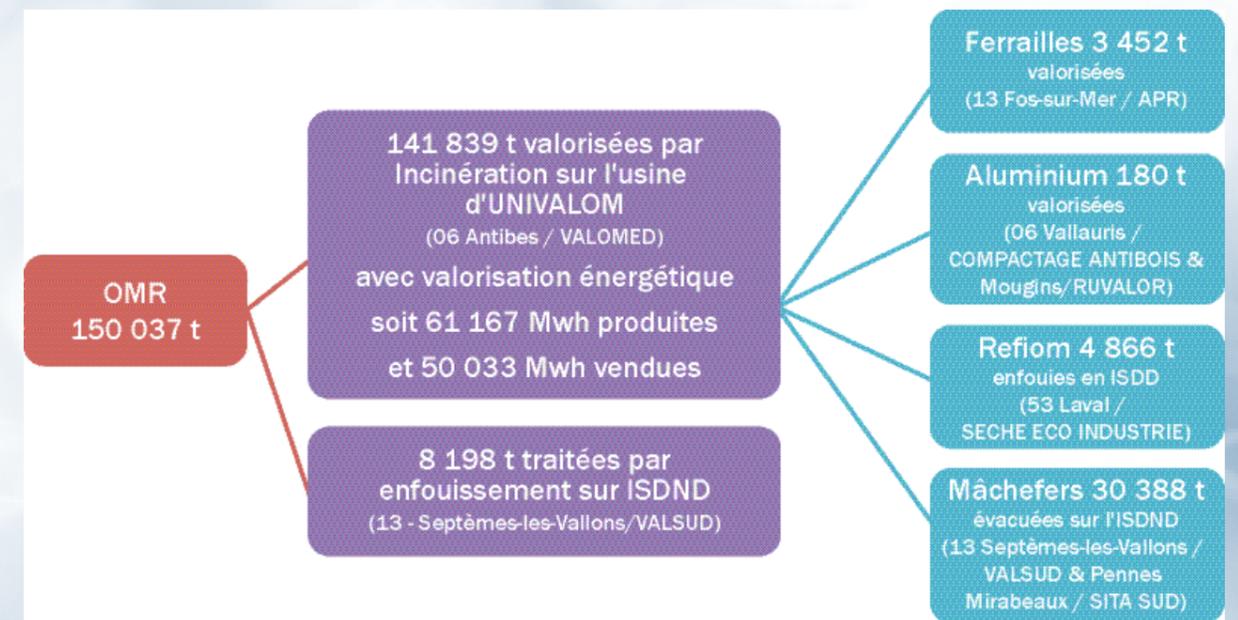
La capacité annuelle maximale de l'UVE est de 160 000 tonnes.

Le détail du fonctionnement est expliqué sur le site www.univalom.fr

(1) catalyseur composé d'un mélange d'oxydes de vanadium, d'oxydes de titane, et d'oxydes de tungstène.

En 2011, la performance énergétique de l'UVE est de 60,12% (taux calculé selon l'arrêté du 3 août 2010).

L'organisation de la filière de traitement des OMR ainsi que l'évolution du gisement sont schématisées ci-dessous (les tonnages indiqués comprennent les apports extérieurs) :



Quelques données sur les OMR traités par VALOMED

	EVOLUTION DES TONNAGES OMR TRAITES PAR VALOMED				
	2009	évolution en %	2010	évolution en %	2011
OMR	124 580,76	3,80%	129 308,69	-2,24%	126 413,46
OMR SIVADES (Mouans-Sartoux)	5 149,50	5,60%	5 438,05	-33,41%	3 621,03
OMR SIVADES					6 367,13
OMR apports extérieurs	21 586,10	-8,93%	19 658,54	-30,64%	13 634,91
TOTAL OMR	151 316,36		154 405,28		150 036,53
<i>refiom</i>	5 698,00		5 784,52		4 866,38
<i>miom - mâchefers</i>	33 609,00		33 142,00		30 387,58
<i>ferrailles / incinération</i>	3 027,00		2 983,61		3 451,62
<i>alu / incinération</i>	329,00		166,22		180,15

DEVENIR DES OMR UNIVALOM EN 2011



ANNEXE 10 : DONNÉES RECYCLABLES

Précisions :

- En 2012, la CASA et MANDELIEU ont changé leur schéma de collecte et ont collecté les EMR et les JMR ensemble. Afin d'estimer l'évolution du gisement des EMR et des JMR sur le territoire syndical, il faut donc associer les 2 gisements.
 - Jusqu'en 2010, 2 contrats Eco-Emballages coexistaient sur le territoire d'UNIVALOM :
 - 1 contrat porté par la CASA pour son territoire,
 - Et 1 contrat porté par UNIVALOM pour les 4 communes hors CASA (Le Cannet, Mandelieu la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer).
- Depuis le 1er janvier 2011, les 2 contrats ont été regroupés en 1 seul contrat avec Eco-Emballages porté par UNIVALOM.

Les recyclables (EMR, JMR, Verre)	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
Le Cannet	2 200,60	-7,34%	2 039,18	2,59%	2 091,92	1,17%	2 116,48
Mandelieu	1 786,69	-2,75%	1 737,50	3,68%	1 801,45	15,38%	2 078,58
Mougins	1 320,30	-5,01%	1 254,20	-4,51%	1 197,62	-6,60%	1 118,55
Théoule	115,93	-8,47%	106,11	38,94%	147,43	-9,59%	133,29
La CASA	11 708,06	-5,07%	11 114,53	5,80%	11 759,62	9,01%	12 819,06
Apport direct					63,00	314,79%	261,32
UNIVALOM	17 131,58	-5,14%	16 251,52	4,98%	17 061,04	8,59%	18 527,28

ANNEXE 11 : ECO-EMBALLAGES

UN SEUL CONTRAT ECO-EMBALLAGES POUR UNIVALOM

Jusqu'en 2010, 2 contrats Eco-Emballages coexistaient sur le territoire d'UNIVALOM :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les 2 contrats ont été regroupés en 1 seul contrat avec Eco-Emballages porté par UNIVALOM.

Comme précédemment, UNIVALOM assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'EMR de l'ensemble des collectivités membres. De même, la CASA continue de gérer de manière autonome la communication de proximité liée à la collecte sélective (et son équipe de 10 ambassadeurs du tri), tandis que le syndicat assure cette communication pour les 4 communes hors CASA.

Toutefois, en 2011, comme les exercices précédents, la CASA et UNIVALOM, au titre des 4 communes membres, ont perçu séparément les produits de la vente des matériaux. Par contre, UNIVALOM a perçu l'intégralité des soutiens d'Eco-Emballages.

Dès 2012, UNIVALOM percevra l'ensemble des recettes liées à ce contrat (soutiens et revente).

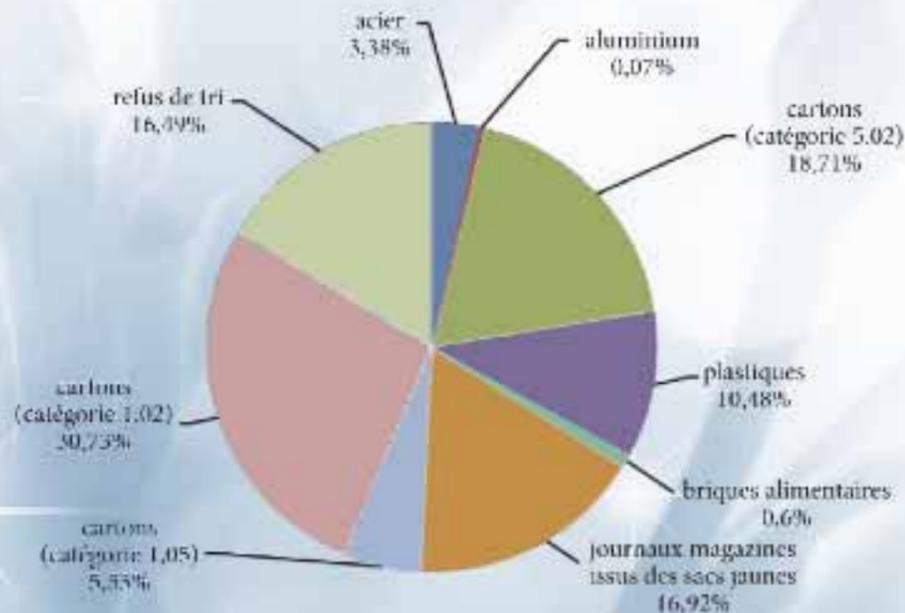
LES DONNÉES EMR EN 2011

Les EMR, hors verre, ont été triés, dans le cadre du CPPP, au centre de tri de Valco (Cannes 06).

Ici, nous aborderons les filières du contrat UNIVALOM / Eco-emballages. Les recettes indiquées correspondent aux soutiens Eco-Emballages et aux recettes liées à la revente des produits issus des collectes EMR des 4 communes membres (comme précisé ci-dessus).

En 2011, les EMR ont été triés et orientés vers des filières spécifiques suivant les catégories réparties dans le graphe ci-dessous :

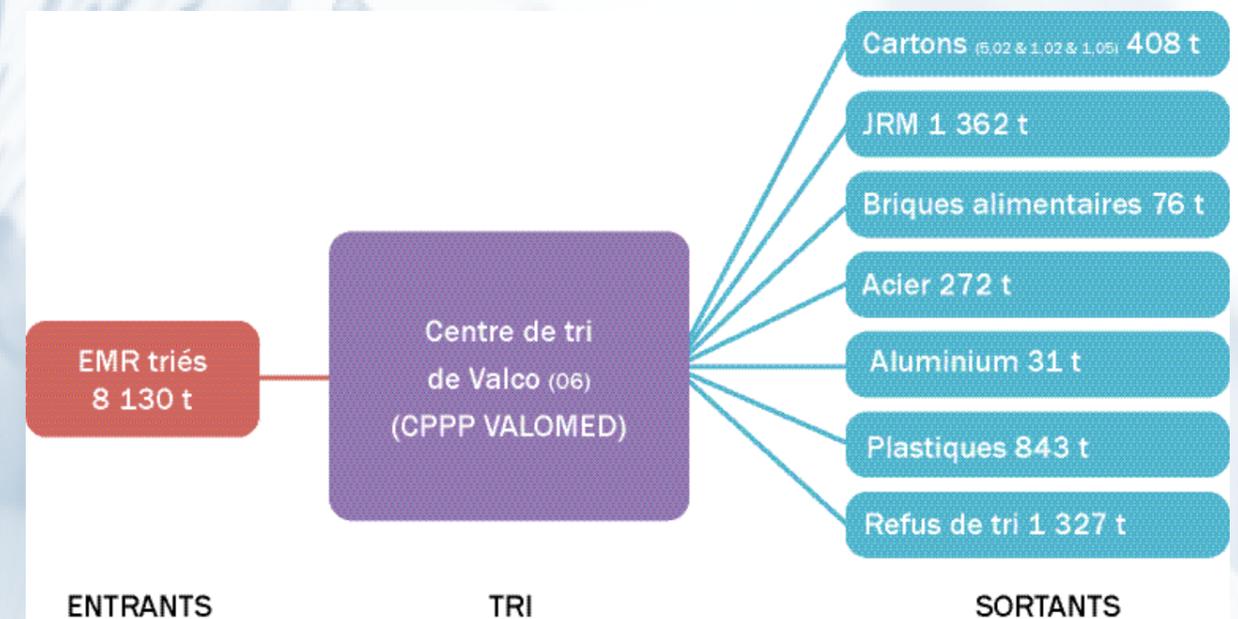
RÉPARTITION DES MATÉRIAUX RECYCLÉS À PARTIR DES EMBALLAGES MÉNAGERS (COLLECTÉS EN MÉLANGE OU PAS) EN 2011



Pour information, il est à noter que la moyenne des taux de refus au niveau national (données ADEME 2008) est de 23%.

Le schéma des filières UNIVALOM pour ce contrat figure ci-dessous :

RÉPARTITION PAR FILIÈRES DE TRAITEMENT DES EMR (HORS CASA)



LES RECETTES LIÉES AU CONTRAT UNIVALOM / ECO-EMBALLAGES

RECETTES liées au tri des emballages ménagers recyclables perçues sur l'exercice 2011 en € HT	
Acier	11 446,79 €
Aluminium	6 471,58 €
Cartons (catégorie 5.02)	50 671,02 €
Briques alimentaires	0,00 €
Bouteilles en P.E.T clair	95 061,75 €
Bouteilles en P.E.T foncé	
Flacons en P.E.H.D.	
Verre	46 741,88 €
Cartons (catégorie 1.02)	346 724,29 €
Cartons (catégorie 1.05)	34 647,13 €
Total revente des matériaux valorisés	591 764,44 €
Soutiens financiers Eco Emballages perçus 2011	1 710 918,58 €
Protocole VALOMED	181 044,00 €
TOTAL RECETTES 2011	2 483 727,02 €

NB : les catégories de cartons indiquées au tableau sont issues de la norme NF EN 643.

Il est à noter que les recettes de vente des matériaux de :

- Cartons catégorie 1.02 correspondent à des productions 2008 et 2009
- Cartons catégorie 1.05 correspondent à des collectes de 2009, 2010 et 2011,

De même, le protocole indiqué au tableau ci-dessus correspond à une compensation d'une perte de gisement EMR dans la période du 24 octobre 2007 au 3 mars 2008.

LA COMMUNICATION DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIVALOM / ECO-EMBALLAGES :

En accompagnement du traitement des EMR, UNIVALOM assure la communication de la collecte sélective pour les 4 communes concernées par le contrat UNIVALOM/Eco-Emballages. Des marchés avec des agences de communication proposent des supports écrits, des animations et l'accompagnement des communes. Pour l'exercice 2011, la liste des actions menées à ce titre figure au paragraphe III (Actions menées en 2011). Cette année, le coût de la prestation de communication menée s'élève à 7 750,00 € HT.

Détail des données EMR et Verre : Evolution de la collecte sélective sur le territoire du contrat UNIVALOM/ECO EMBALLAGES de 2008 à 2011

Territoire concerné	4 communes membres (hors CASA)			20 communes		
	2008	2009	2010	2010	2011	2011
UNIVALOM	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	kg/an/hab
Emb. ménagers (& JMR) entrants au centre de tri	1 537,41	1 578,28	1 590,98	8130,78	31,41	
Acier	92,319	83,489	98,03	271,71	1,05	
Aluminium	3,103	8,659	18,68	31,12	0,12	
Cartons, cartonnettes, papiers d'emballages	668,021	621,037	408,66	1505,33	5,81	
Plastiques	283,141	284,41	300,06	843,08	3,26	
Briques alimentaires	40,069	38,925	33,1	75,62	0,29	
Journaux magazines issus des sacs jaunes	284,981	152,228	229,69	1361,84	5,26	
Refus de tri	240,13	389,53	418,23	1327,42	5,13	
Cartons 1.05		445,07	1,72			
Cartons 1.02		2186,37	8,45			
Total produits recyclés	1611,764	1578,278	1506,45	8047,54		
Verre recyclé	1559,86	2100,05	1577,71	7131,52	27,55	
Acier récupéré sur mâchefers	1 417,58	3030,68	2920,48	3443,74		
Aluminium récupéré sur les mâchefers		328,92	204,61	173,49		KWH
Electricité	11 748	57 051	58 333	50 032 896		

Rappels :

- Le nouveau contrat UNIVALOM/Eco-Emballages signé en 2011 concerne l'ensemble du territoire des 5 collectivités membres. Jusqu'en 2010 ; le contrat concernait uniquement les 4 communes membres.
- Mise en place de collecte EMR & JMR en mélange sur le territoire d'UNIVALOM.

ANNEXE 12 : DONNÉES VERRE

Verre	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab 2011
Le Cannet	732,60	-7,07%	680,84	3,90%	707,36	3,67%	733,30	17,91
Mandelieu-La Napoule	787,26	-3,09%	762,94	11,48%	850,49	6,81%	908,41	42,87
Mougins	532,01	-3,68%	512,44	-4,35%	490,14	-25,18%	366,72	18,61
Théoule-sur-Mer	72,43	-2,35%	70,73	20,15%	84,98	-11,40%	75,29	48,39
La CASA	4 432,39	-2,25%	4 332,57	7,27%	4 647,50	0,22%	4 657,76	26,54
Apport direct					63,00	314,79%	261,32	
UNIVALOM	6 556,59	-3,01%	6 359,52	7,61%	6 843,47	-1,49%	7 002,80	
kg/an/hab	24,90		24,15		26,43		27,05	

ANNEXE 13 : DONNÉES EMR & JMR

EMR & JMR (hors verre)	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
Le Cannet	1 468,00	-7,47%	1 358,34	1,93%	1 384,56	-0,10%	1 383,18
Mandelieu-La Napoule	999,43	-2,49%	974,56	-2,42%	950,96	23,05%	1 170,17
Mougins	788,29	-5,90%	741,76	-4,62%	707,48	6,27%	751,83
Théoule-sur-Mer	43,50	-18,67%	35,38	76,51%	62,45	-7,13%	58,00
La CASA	7 275,67	-6,79%	6 781,96	4,87%	7 112,12	14,75%	8 161,30
UNIVALOM	10 574,89	-6,46%	9 892,00	3,29%	10 217,57	12,79%	11 524,48

ANNEXE 14 : DONNÉES 2011 DÉCHETS HORS OM

TONNAGES 2011	Déchets verts	Gravats propres	Gravats sales	Encombrants CSR	Encombrants ISDND	Bois	Ferrailles	DEEE	Cartons	DDM
Le Cannet	3 958,23	0,00	0,00	3 147,56	274,52	1 024,48	467,50	206,73	11,12	27,28
Mandelieu-La Napoule	1 596,62	290,15	351,78	377,19	1 156,10	233,52	86,68	45,08	0,00	10,21
Mougins	5 655,84		118,80	2 499,05	687,34	618,04	281,16	77,61	52,92	29,93
Théoule-sur-Mer	0,00	0,00	0,00	0,00	573,78	0,00	0,00	0,00	0,00	3,53
La CASA	20 255,93	12 111,11	9 435,64	12 888,57	3 553,78	5 013,88	2 439,51	654,47	775,47	362,68
Antibes	10 703,28	8 364,19	2 390,67	4 592,01	302,27	2 166,16	809,07	187,29	516,53	226,45
Bar-sur-Loup	17,88				137,66					
Biot		23,30			6,92					
Châteaufort de Grasse					60,10					
La Colle-sur-Loup	197,14		14,74		273,69					
Gourdon										
Opio					35,06					
Roquefort-les-Pins	447,28			415,80	152,06		93,24			10,84
Le Rouret	52,52				129,30					
Saint-Paul	458,08				37,14					
Tourrettes-sur-Loup	480,92	725,29		303,62	41,26	214,10	169,34	44,86		17,75
Valbonne	3 170,68	1 844,68	2 225,43	1 337,79	85,24	960,56	512,75	216,38	76,12	46,18
Vallauris	3 890,92	1 153,65	4 446,38	6 239,35	578,02	1 507,92	855,11	205,94		53,47
Villeneuve-Loubet	837,23	0,00	358,42	0,00	1 715,06	165,14			182,82	7,99
UNIVALOM	31 466,62	12 401,26	9 906,22	18 912,37	6 245,52	6 889,92	3 274,85	983,89	839,51	433,63
				25 157,89						
										TOTAL UNIVALOM : 91 353,79

Pour le gisement Carton, il est à noter que les données incrémentées sur Antibes et Villeneuve Loubet concernent des collectes en Porte à Porte (soit 140,16 tonnes collectées en déchèterie).

EVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS HORS OM

DECHETS	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
Déchets verts	26 749,21	8,21%	28 946,08	2,08%	29 546,76	6,50%	31 466,62
Gravats propres	14 384,95	-5,85%	13 543,13	-16,52%	11 306,45	9,68%	12 401,26
Gravats sales	5 990,75	16,18%	6 960,24	17,89%	8 205,43	20,73%	9 906,22
Encombrants ISDND	22 850,31	-6,46%	21 373,69	6,77%	22 820,83	-72,63%	6 245,52
Encombrants CSR					355,03	(*)	18 912,37
Bois	5 165,66	7,19%	5 536,97	13,10%	6 262,29	10,02%	6 889,92
Ferrailles	2 955,58	28,69%	3 803,43	-22,16%	2 960,67	10,61%	3 274,85
DEEE	1 070,29	1,56%	1 087,02	12,90%	1 227,21	-19,83%	983,89
Cartons	550,35	4,74%	576,41	9,74%	632,55	32,72%	839,51
DDM	344,93	26,10%	434,96	1,72%	442,45	-1,99%	433,63
UNIVALOM	80 062,03	2,75%	82 261,93	1,82%	83 759,67	9,07%	91 353,79

* en 2011, la mise en place de la filière de valorisation des encombrants en CSR a permis une forte diminution de la part d'encombrants enfouis (-72%) et la pérennisation de la filière CSR.

DONNEES DECHETS VERTS

Déchets verts	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab
Le Cannet	2 852,67	11,03%	3 167,34	11,97%	3 546,62	11,61%	3 958,23	96,68
Mandelieu-La Napoule	1 527,46	7,59%	1 643,45	5,20%	1 728,89	-7,65%	1 596,62	75,34
Mougins	5 147,17	-1,54%	5 068,10	4,94%	5 318,68	6,34%	5 655,84	287,05
La CASA	17 221,91	10,71%	19 067,19	-0,60%	18 952,57	6,88%	20 255,93	115,42
<i>Antibes</i>	8 699,17	14,82%	9 988,04	-0,81%	9 907,40	8,03%	10 703,28	139,01
<i>Bar-sur-Loup</i>	11,12	-0,59%	4,56	-94,30%	0,26	6776,92%	17,88	6,44
<i>Châteauneuf de Grasse</i>	8,34	-0,37.	5,24	-100,00%	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>La Colle-sur-Loup</i>	268,69	0,09%	293,98	7,42%	315,78	-37,57%	197,14	25,83
<i>Opio</i>	19,13	-0,33	12,88	-100,00%	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Le Rouret</i>	281,95	-0,10	252,40	114,46	114,46	-54,11%	52,52	13,84
<i>Roquefort-les-Pins</i>	913,45	0,03%	940,49	551,70	551,70	-18,93%	447,28	70,48
<i>Saint-Paul</i>	268,71	0,31%	351,62	27,14%	447,04	2,47%	458,08	131,75
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	619,44	-5,01%	588,42	18,03%	694,52	-30,76%	480,92	114,15
<i>Valbonne</i>	2 723,63	2,35%	2 787,56	9,05%	3 039,89	4,30%	3 170,68	253,65
<i>Vallauris</i>	2 371,73	24,06%	2 942,34	6,51%	3 133,74	24,16%	3 890,92	133,66
<i>Villeneuve-Loubet</i>	1 036,55	-0,13%	899,66	-16,88%	747,78	11,96%	837,23	58,03
TOTAL UNIVALOM	26 749,21	0,08%	28 946,08	0,02%	29 546,76	0,06%	31 466,62	
kg/an/hab	101,59		109,93		114,13		121,54	

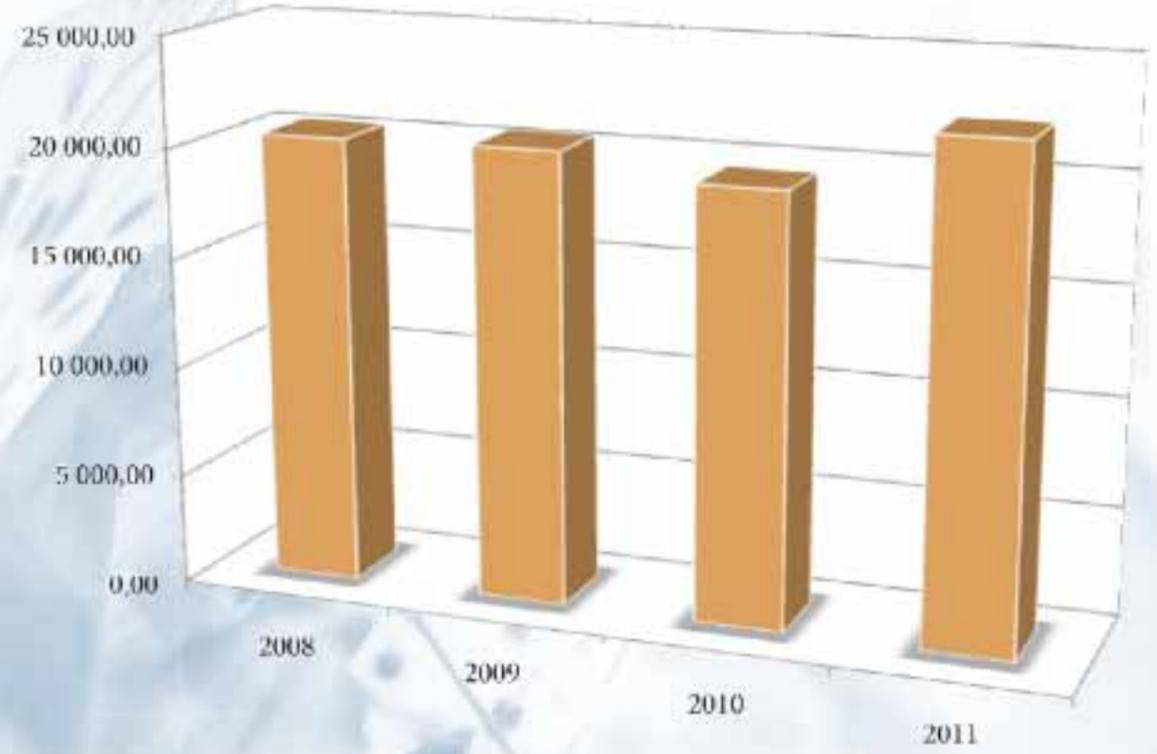
ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS VERTS SUR L'AIRE D'UNIVALOM



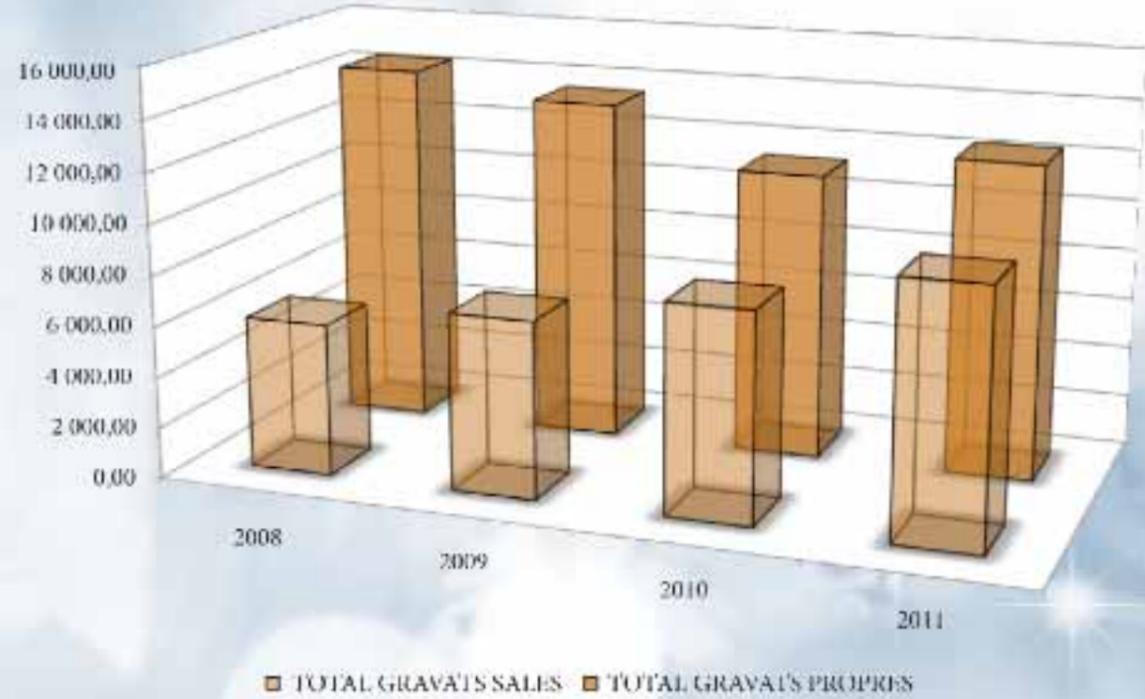
DONNEES GRAVATS

GRAVATS PROPRES	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011
Mandelieu-La Napoule	14 384,95	-6,20%	13 493,43	-16,21%	11 306,45	7,12%	290,15
La CASA	8 116,71	2,58%	8 326,30	-15,34%	7 049,35	18,65%	12 111,11
<i>Antibes</i>							8 364,19
<i>Biot</i>							23,30
<i>Châteauneuf de Grasse</i>			0,00		4,15	-100,00%	0,00
<i>La Colle-sur-Loup</i>					4,40	-100,00%	0,00
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	814,05	3,29%	840,86	10,35%	927,91	-21,84%	725,29
<i>Valbonne</i>	800,99	10,82%	887,63	104,77%	1 817,58	1,49%	1 844,68
<i>Vallauris</i>	4 653,20	-26,10%	3 438,64	-57,89%	1 447,86	-20,32%	1 153,65
<i>Villeneuve-Loubet</i>					55,20	-100,00%	0,00
TOTAL GRAVATS PROPRES	14 384,95	-5,85%	13 543,13	-16,52%	11 306,45	9,68%	12 401,26
KG/AN/HAB GRAVATS PROPRES	54,63		51,43		42,85		47,90
GRAVATS SALES							
Mandelieu-La Napoule							
Mougins	149,94	-40,10%	89,82	60,86%	144,48	-17,77%	351,78
La CASA	5 840,81	17,63%	6 870,42	17,33%	8 060,95	17,05%	9 435,64
<i>Antibes</i>	1 927,76	-10,76%	1 720,35	46,36%	2 517,87	-5,05%	2 390,67
<i>Châteauneuf de Grasse</i>			0,00				0,00
<i>La Colle-sur-Loup</i>	69,33	66,90%	115,71	-57,76%	48,88	-69,84%	14,74
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	100,64	-72,24%	27,94				0,00
<i>Valbonne</i>	1 769,50	3,38%	1 829,38	-4,97%	1 738,42	28,01%	2 225,43
<i>Vallauris</i>	1 244,11	92,90%	2 399,88	43,02%	3 432,42	29,54%	4 446,38
<i>Villeneuve-Loubet</i>	729,47	6,54%	777,16	-58,39%	323,36	10,84%	358,42
TOTAL GRAVATS SALES	4 483,96	33,60%	5 990,75	16,18%	6 960,24	17,89%	8 205,43
KG/AN/HAB GRAVATS SALES	18,74		22,75		26,43		31,10
TOTAL GRAVATS	17 870,89	14,02%	20 375,70	0,63%	20 503,37	-4,84%	19 511,88
KG/AN/HAB	74,68		77,38		77,86		73,96

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES GRAVATS SUR L'AIRE D'UNIVALOM



ÉVOLUTION DES GRAVATS PROPRES ET GRAVATS SALES EN TONNES



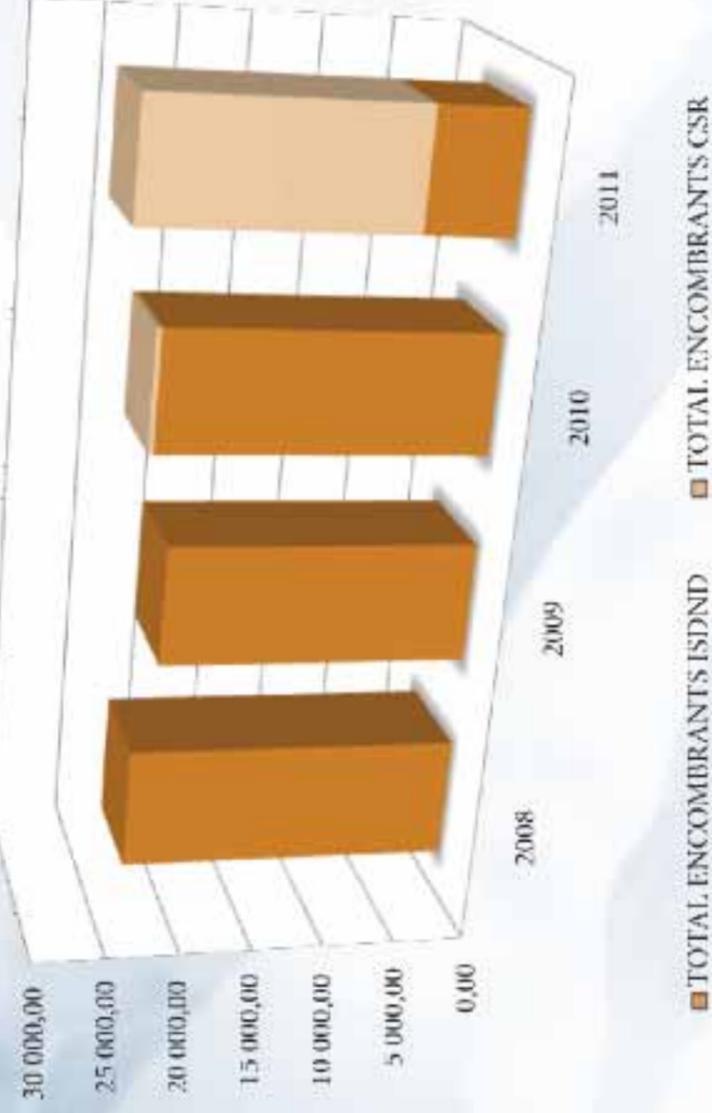
DONNÉES ENCOMBRANTS

Encombrants en ISDND	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	évolution	enfouis kg/an/hab
Le Cannet	3 198,96	-9,95%	2 880,61	3,23%	2 973,75	-90,77%	274,52	6,71	
Mandelieu-La Napoule	1 342,45	38,45%	1 858,64	20,75%	2 244,32	-48,49%	1 156,10	54,55	
Mougins	2 974,69	-2,69%	2 894,54	-3,81%	2 784,39	-75,31%	687,34	34,89	
Théoule-sur-Mer	351,14	-7,52%	324,72	34,13%	435,54	31,74%	573,78	368,75	
La CASA	14 983,07	-10,46%	13 415,38	7,21%	14 382,83	-75,29%	3 553,78	20,25	
Antibes	5 255,55	-5,30%	4 977,22	13,58%	5 653,29	-94,65%	302,27	3,93	
Bar-sur-Loup	170,55	-6,98%	158,64	42,30%	225,75	-39,02%	137,66	49,55	
Biot	0,00		0,00		0,00		6,92	0,76	
Châteauneuf-de-Grasse	59,57	-19,02%	48,24	-8,87%	43,96	36,72%	60,10	27,82	
Courmes	0,00		0,20	-100,00%	0,00		0,00	0,00	
Gourdon	168,82	17,65%	198,61	-83,70%	32,38		0,00	0,00	
La Colle-sur-Loup	264,69	-10,91%	235,82	10,36%	260,24	5,17%	273,69	35,86	
Opio	22,65	5,43%	23,88	56,28%	37,32	-6,06%	35,06	16,51	
Roquefort-les-Pins	587,70	-5,28%	556,68	15,36%	642,20	-76,32%	152,06	23,96	
Le Rouret	160,60	19,48%	191,88	-29,38%	135,50	-4,58%	129,30	34,06	
Saint-Paul	127,32	-11,40%	112,80	-40,09%	67,58	-45,05%	37,14	10,68	
Tourrettes-sur-Loup	352,21	-8,91%	320,82	21,35%	389,31	-89,40%	41,26	9,79	
Valbonne	935,71	-4,10%	897,36	20,95%	1 085,34	-92,15%	85,24	6,82	
Vallauris	5 942,48	-18,47%	4 844,85	-8,58%	4 428,98	-86,95%	578,02	19,86	
Villeneuve-Loubet	935,22	-9,29%	848,38	62,78%	1 380,98	24,19%	1 715,06	118,88	
TOTAL ENCOMBRANTS ISDND	22 850,31	-6,46%	21 373,89	6,77%	22 820,83	-72,63%	6 245,52		
KG/AN/HAB ENCOMBRANTS ISDND	86,78		81,17		88,15		24,12		

Encombrants valorisés en CSR	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	évolution	enfouis kg/an/hab
Le Cannet							3 147,56		76,88
Mandelieu-La Napoule							377,19		17,80
Mougins							2 499,05		126,84
Théoule-sur-Mer							0,00		0,00
La CASA							12 888,57		73,44
Antibes							4 592,01		59,64
Roquefort-les-Pins							415,80		65,52
Tourrettes-sur-Loup							303,62		72,07
Valbonne							1 337,79		107,02
Vallauris							6 239,35		214,33
Opération CSR complément					355,03				
TOTAL ENCOMBRANTS CSR					355,03		18 912,37		
KG/AN/HAB ENCOMBRANTS CSR					1,37		73,05		
TOTAL ENCOMBRANTS	22 850,31		21 373,89		23 175,86		25 157,89		
kg/an/hab	86,78		81,17		89,52		97,18		

Il est à noter que la mise en place de la filière Encombrants valorisés en CSR a été mise en place au cours du 1er trimestre 2011.

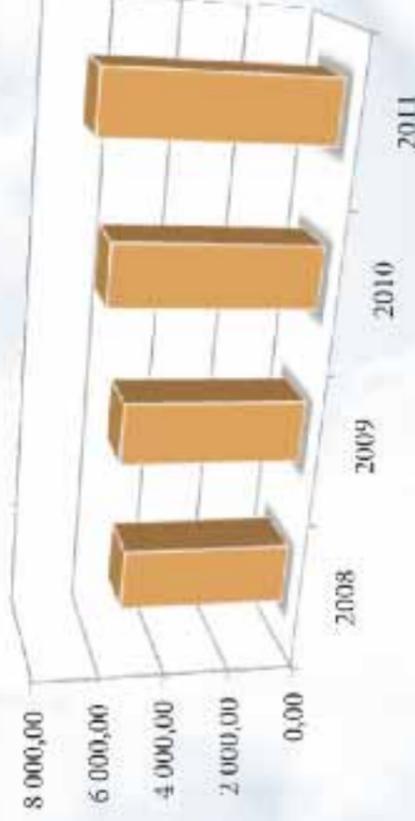
ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ENCOMBRANTS SUR L'AIRE D'UNIVALOM



DONNÉES BOIS

Déchets Bois	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab
Le Cannet	432,64	34,65%	582,56	20,13%	699,83	46,39%	1 024,48	25,02
Mandelieu-La Napoule	743,18	-14,36%	636,47	0,63%	640,48	-3,50%	233,52	11,02
Mougins	3 989,84	8,22%	4 317,94	13,99%	4 921,98	1,87%	618,04	31,37
La CASA	2 251,08	3,24%	2 323,96	-0,82%	2 304,88	-6,02%	5 013,88	28,57
<i>Antibes</i>					4,16		2 166,16	28,13
<i>La Colle-sur-Loup</i>							0,00	0,00
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	240,16	-3,96%	230,64	11,55%	257,28	-16,78%	214,10	50,82
<i>Valbonne</i>	676,80	11,86%	757,10	11,60%	844,96	13,68%	960,56	76,84
<i>Vallauris</i>	821,80	22,44%	1 006,24	48,31%	1 492,36	1,04%	1 507,92	51,80
<i>Villeneuve-Loubet</i>					18,34	800,44%	165,14	11,45
TOTAL UNIVALOM	4 998,98	3,33%	5 165,66	7,19%	5 536,97	13,10%	6 262,29	
kg/an/hab	20,89		19,62		21,03		23,74	

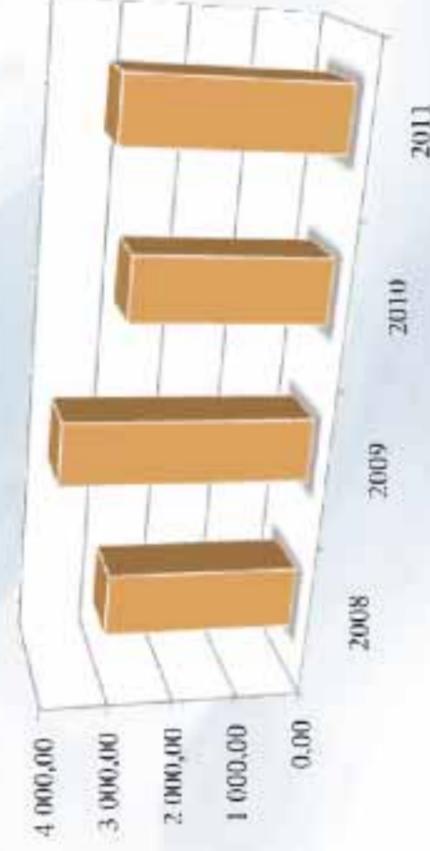
ÉVOLUTION DU TONNAGE DE BOIS SUR L'AIRE D'UNIVALOM



DONNÉES FERRAILLES

Ferrailles	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab
Le Cannet	574,00	15,26%	661,60	-29,18%	468,52	-0,22%	467,50	11,42
Mandelieu-La Napoule							86,68	4,09
Mougins	295,08	-7,09%	274,16	-47,79%	143,15	96,41%	281,16	14,27
CASA	2 086,50	37,44%	2 867,67	-18,09%	2 349,00	3,85%	2 439,51	13,90
<i>Antibes</i>	748,80	42,51%	1 067,08	-15,54%	901,26	-10,23%	809,07	10,51
<i>Gourdon</i>			102,70	-84,97%	15,44	-100,00%	0,00	0,00
<i>Roquefort-les-Pins</i>	106,97	24,26%	132,92	4,06%	138,32	-32,59%	93,24	14,69
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	148,52	36,67%	202,98	-29,24%	143,62	17,91%	169,34	18,49
<i>Valbonne</i>	531,46	2,25%	543,42	-44,39%	302,19	69,68%	512,75	41,02
<i>Vallauris</i>	550,75	48,63%	818,57	3,62%	848,17	0,82%	855,11	59,27
TOTAL UNIVALOM	2 955,58	28,69%	3 803,43	-22,16%	2 960,67	10,61%	3 274,85	
kg/an/hab	11,22		14,44		11,22		12,65	

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES FERRAILLES SUR L'AIRE D'UNIVALOM

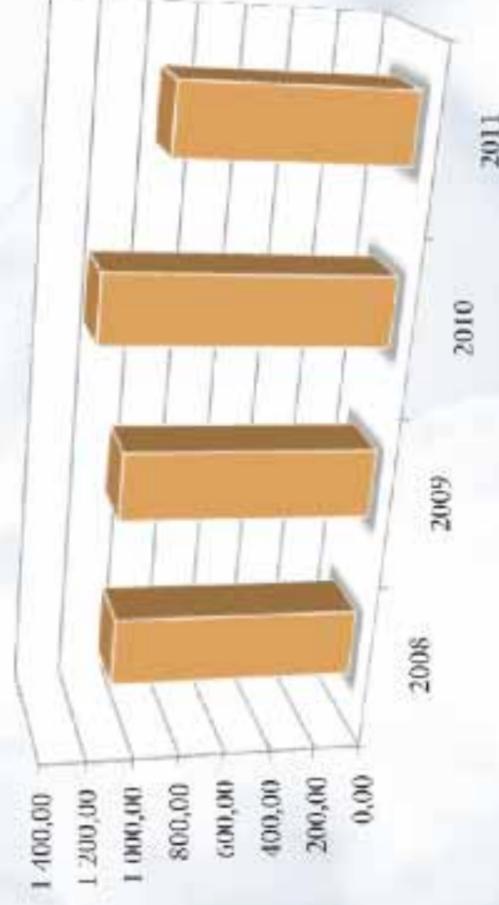


DONNÉES DEEE

DEEE	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010	kg/an/hab
Le Cannet	35,35	447,95%	193,70	12,37%	217,66	5,87%	230,43	5,57
Mougins	29,50	253,02%	104,14	-18,98%	84,38	-5,01%	80,15	4,00
La CASA	122,28	531,70%	772,45	1,62%	784,98	16,77%	916,63	5,11
<i>Antibes</i>	0,00		387,96	-12,22%	340,56	-11,10%	302,75	3,88
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	12,10	444,29%	65,86	-30,03%	46,08	15,81%	53,37	12,38
<i>Valbonne</i>	50,37	290,79%	196,84	0,03%	196,91	18,32%	232,98	17,93
<i>Vallauris</i>	59,81	103,63%	121,79	65,39%	201,43	62,60%	327,53	11,17
TOTAL UNIVALOM	187,13	471,95%	1 070,29	1,56%	1 087,02	12,90%	1 227,21	
kg/an/hab	0,78		4,06		4,13		4,65	

Cette filière a été mise en place sur le territoire syndical le dernier trimestre 2007.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DE DEEE SUR L'AIRE D'UNIVALOM



Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : quelques chiffres clés

UNIVALOM (06)

983,9 tonnes de DEEE collectées en 2011



983,9 tonnes de DEEE collectées en 2011
Soit une évolution de -19,83% par rapport à la collecte 2010



soit 98 541 appareils électroniques



Votre performance est de **3,7 kg/ha/an**
Performance nationale filière : **6,9 kg/ha/an**

Milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	6,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	5,2 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,4 kg/ha/an

Strates de population	% CL	Performance 2011
0 - 12 000	41 %	8,6 kg/ha/an
12 000 - 15 000	8 %	8,4 kg/ha/an
15 000 - 30 000	21 %	6,9 kg/ha/an
30 000 - 50 000	9 %	6,0 kg/ha/an
50 000 - 100 000	9 %	5,9 kg/ha/an
100 000 - 400 000	9 %	4,7 kg/ha/an
400 000 - 500 000	1 %	3,2 kg/ha/an
+500 000	1 %	3,3 kg/ha/an



788,7 Tonnes de matières recyclées
56,7 Tonnes de matières valorisées énergiquement
Soit 845,4 tonnes valorisées



562 tonnes de CO₂ évitées
1 012 barils de pétrole économisés



Pour les lampes, RECYLUM a recyclé 93% du poids des tubes et lampes collectés dans la fabrication de produits neufs. Les tonnages recyclés sur les déchèteries d'UNIVALOM pour les derniers exercices sont :

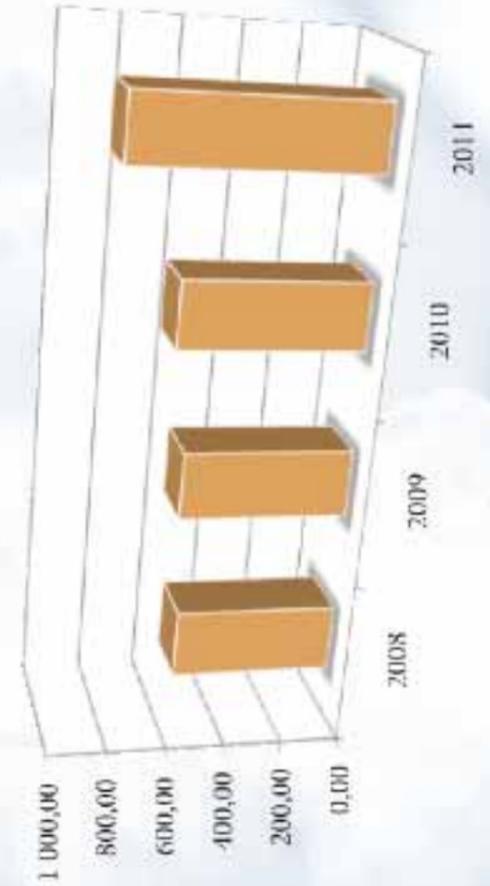
Tubes et Lampes	2009	évolution	2010	évolution	2011
RECYLUM UNIVALOM	0,40	7,77%	0,43	76,28%	0,76

DONNÉES CARTONS

Cartons	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	kg/an/hab
Le Cannet	0,00	0,00%	5,58	2,44%	19,18	-42,02%	11,12	0,271617
Mandelieu-La Napoule	58,76	14,67%	67,38	5,14%	70,84	-25,30%	52,92	2,69
Mougins	491,59	2,41%	503,45	7,33%	540,33	43,52%	775,47	4,42
La CASA	404,03	4,98%	424,15	4,89%	444,87	16,11%	516,53	6,71
Antibes	87,56	-9,43%	79,30	20,38%	95,46	-20,26%	76,12	6,09
Valbonne						100,00%	182,82	12,67
Villeneuve Loubet								
TOTAL UNIVALOM	550,35	4,74%	576,41	9,74%	632,55	32,72%	839,51	
kg/an/hab	2,09		2,19		2,44		3,24	

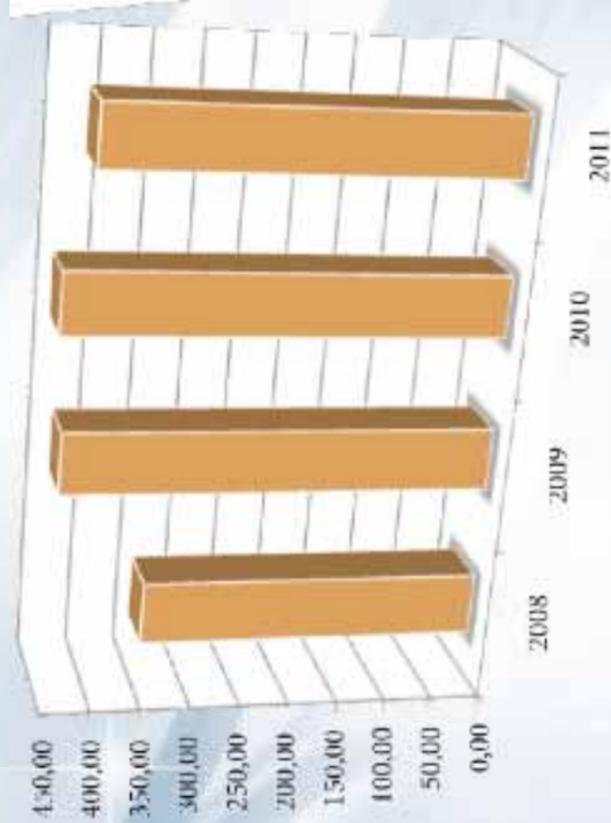
A noter en 2008, la mise en place de collectes porte à porte de cartons sur les territoires de Sophia-Antipolis et Mandelieu-La Napoule, collectes qui viennent s'ajouter aux cartons issus des déchèteries.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES CARTONS SUR L'AIRE D'UNIVALOM

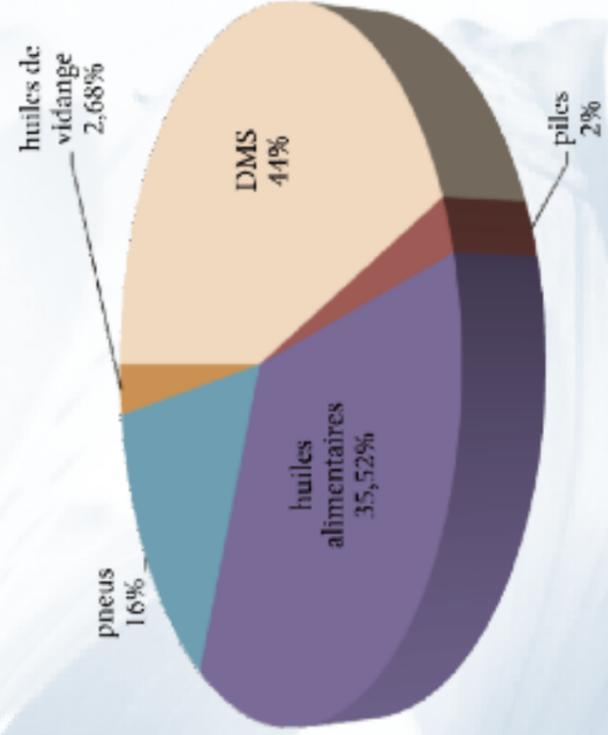


DDM	DMS	pires	batteries	huiles alimentaires	pneus	huiles de vidange	Total
Le Cannet	19,57	1,92	0,00	0,80	1,56	1,80	25,65
Mandelieu-La Napoule	8,73	1,33	0,00	0,15	0,00	0,00	10,21
Mougins	15,20	0,00	0,00	0,00	7,81	3,42	26,43
Théoule-sur-Mer	2,63	0,00	0,00	0,90	0,00	0,00	3,53
La CASA	135,34	6,01	0,00	145,89	56,97	5,94	350,15
Antibes	57,95	2,43	0,00	141,58	19,67	1,80	223,42
Roquefort-les-Pins	7,39	0,58	0,00	0,66	0,00	1,62	10,25
Tourrettes-sur-Loup	7,84	0,40	0,00	0,45	8,00	0,00	16,69
Valbonne	33,82	1,48	0,00	1,93	0,32	0,00	37,55
Vallauris	22,59	1,13	0,00	0,00	22,82	2,52	49,06
Villeneuve-Loubet	5,75	0,00	0,00	1,27	6,16	0,00	13,18
UNIVALOM	181,46	9,26	0,00	147,73	66,35	11,16	415,96

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DDM SUR L'AIRE D'UNIVALOM



COMPOSITION DES DDM EN 2011



LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Collectés sur les déchèteries ou les centres techniques, les Déchets Dangereux des Ménages constituent un gisement très hétéroclite de déchets nécessitant un traitement spécifique. Bien qu'il s'agisse de petites quantités, les DDM sont des polluants dont les coûts de traitement à la tonne sont élevés du fait de leur diversité et spécificité.

LES DMS

Il s'agit des déchets : peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM.

La collecte des DMS nécessite un stockage spécifique (armoire DMS, équipée de caisses palettes, petits bacs et d'étagères permettant de séparer les différentes catégories).

Lors de la reprise, le prestataire conditionne les déchets afin de sécuriser le transport, puis les apporte sur un centre collecteur. Là, un regroupement par catégorie sera effectué afin d'orienter les déchets vers leur filière de traitement.

Concernant ce flux, UNIVALOM a bénéficié jusqu'en 2010 d'aides aux transports et aux traitements de certains DMS (Agence de l'Eau). Ces aides représentaient environ 30% des coûts en 2010.

LES PNEUS, LES BATTERIES, LES HUILES ET LES PILES

Les déchèteries du territoire d'UNIVALOM mettent à la disposition des habitants, des conteneurs affectés aux collectes des pneus, des batteries et des huiles (vidange et alimentaires).

Les huiles de vidange sont gérées via la filière « Vidange Propre » initiée par l'ADEME (incinération des huiles de vidange en cimenterie). De ce fait, le coût de cette filière de traitement est nul. Les enlèvements sont assurés par le transporteur de la filière.

Les producteurs de piles ont obligation de traiter leur produit en fin de vie. COREPILE en assure la charge. Une convention a été signée courant 2005, entre UNIVALOM et cet organisme, pour la prise en charge de ce déchet. Cette filière est gratuite pour le syndicat.

Filières de traitement :

- Les huiles alimentaires collectées en 2010 sont valorisées en biocarburant ;
- Les pneus sont triés en 3 catégories : les pneus à rechaper, réutilisables et ceux à valoriser en granulés de caoutchouc ;
- Les piles sont traitées soit par un procédé d'hydrométallurgie (séparation des éléments organiques et métalliques, puis broyage) soit par un procédé de pyro-métallurgie (fusion-séparation après tri). Les matières obtenues après transformation peuvent être réutilisées dans l'industrie des piles, par exemple.

ANNEXE 15 : BILAN FINANCIER DES FLUX DES DÉCHETS EN 2011

MATRICE SIMPLIFIÉE D'EXPRESSION DES COÛTS

	O.M.R.	EMR,JMR, Verre	Déchets Verts	Déchets de bois	Gravats	Encombrants	Ferrailles	Autres Filières
TONNAGE*	126 413,46	18 527,28	31 446,62	6 889,92	22 307,48	25 157,89	3 274,85	2 282,96
225 103,42	53,49%	7,84%	13,32%	2,92%	9,44%	10,65%	1,39%	0,97%
Charges	690 630,40 □	101 219,46 □	171 910,53 □	37 641,47 □	121 871,70 □	137 444,25 □	17 891,38 □	12 472,42 □
Communication		60 138,00 €						
Transit/Transport	1 040 628,54 €	68 217,36 €	622 708,77 €	589 864,03 €	604 138,48 €	29 378,44 €	72 240,89 €	364 120,78 €
Trait./Elimination	9 676 535,42 €	2 288 804,42 €	1 486 545,47 €			3 362 462,96 €		
Total Charges	11 407 794,36 €	2 518 379,24 €	2 281 164,77 €	627 505,50 €	726 010,18 €	3 529 285,65 €	90 132,27 €	376 593,20 €
Produits								
Industriel	4 797 525,63 €	7602 721,53 €					121 327,75 €	71 946,72 €
Soutien		1 797 155,06 €						85 027,31 €
Aides & Subv.								576,30 €**
Total Produits	4 797 525,63 €	2 399 876,59 €					121 327,75 €	156 974,03 €
€ HT/Tonne	52,29 €	6,40 €	72,49 €	91,08 €	32,55 €	140,29 €	-9,53 €	164,96 €

* Il s'agit uniquement du tonnage UNIVALOM (hors apports extérieurs sur l'UVE).

** Il est à noter que l'aide de l'Agence de l'Eau (61 791,10 € HT) est directement déduite des factures.

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des collectivités membres, et de Mouans-Sartoux (copropriétaire de l'UVE). La répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

MATRICE SIMPLIFIÉE D'EXPRESSION DES COÛTS

	Pneus	Cartons	Batteries	Huiles alimentaires	D.M.S.	Piles	DEEE	Bouteilles de Gaz*	Huiles de vidange	Films plastiques
TONNAGE	67,48	839,51	0	147,73	197,03	9,26	983,89	2 292	11,16	26,9
236 320,46	0,03%	0,36%	0,00%	0,06%	0,08%	0,004%	0,42%		0,00%	0,01%
Charges										
Fonctionnelles	368,66 €	4 586,47 €	- €	807,09 €	1 076,43 €	50,59 €	5 375,25 €	- €	60,97 €	146,96 €
1 291 081,61 €										
Communication										
Transit/Transport	11 023,44 €			19 312,99 €	215 324,60 €			47 434,78 €		3 497,00 €
Trait./Elimination		67 527,97 €								
Total Charges	11 392,10 €	72 114,44 €	- €	20 120,08 €	216 401,03 €	50,59 €	5 375,25 €	47 434,78 €	60,97 €	3 643,96 €
Produits										
Industriel		70 352,52 €								1 594,20 €
Soutien							85 027,31 €			
Aides & Subv.					576,30 €**					
Total Produits		70 352,52 €					85 027,31 €			1 594,20 €
€ HT/Tonne	168,82 €	2,10 €		136,19 €	1 098,32 €	5,46 €	-80,96 €		5,46 €	76,20 €



Imprimé sur papier recyclé.

© MAC2G 04 93 99 11 40



Syndicat Mixte pour la Valorisation
des Déchets Ménagers

UNIVALOM

UVE - Route de Grasse - BP 63 - 06602 Antibes

Tél. 04 93 65 48 07 - Fax 04 93 95 81 78

E-mail : contact@univalom.fr

www.univalom.fr